

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

PAYS DU CHINONNAIS

2021



Table des matières

Table des matières

Préambule	4
La promotion de la santé	4
Pourquoi un Contrat Local de Santé ?.....	6
Le portrait du territoire	7
Le Pays du Chinonais.....	7
Présentation du Pays du Chinonais.....	7
Structuration de la population	9
Regard sur le Diagnostic Local de Santé (DSL).....	10
Les principales données de santé ressorties du diagnostic de l'ORS.....	11
Les principaux constats sur les différentes thématiques de santé étudiées	12
Une offre de soins fragile mais une forte mobilisation des professionnels	13
La coordination des professionnels de santé.....	15
Crise sanitaire COVID 19	15
Bilan du premier CLS.....	17
Conclusion.....	17
L'élaboration du plan d'actions	18
Le Comité de Pilotage (COPIL).....	18
Les groupes de travail	19
Le plan d'actions.....	20
Les supports en méthodologie.....	22
Le Contrat Local de Santé	23
Titre 1 : Champ du contrat	23
Article 1 : Les parties signataires	23
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat	23
Article 3 : Les démarches locales de santé	24
Article 4 : Les partenaires.....	24
Titre 2 : Objet du contrat et engagement des signataires.....	25
Article 1 : Les axes stratégiques, objectifs et actions du contrat.....	25
Article 2 : Engagements des signataires.....	26
Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat	29
Article 1 : Durée du contrat	29

Article 2 : Révision du contrat	29
Article 3 : Suivi et évaluation du contrat.....	29
Annexe 1 : La liste des membres du Comité de Pilotage.....	33
Annexe 2 : Les 13 fiches-actions du CLS.....	34
Annexe 3 : Tableau des indicateurs.....	81

Préambule

La promotion de la santé

Dès 1948, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale »¹. Cette définition inchangée depuis 1946, constitue une référence en Santé Publique.

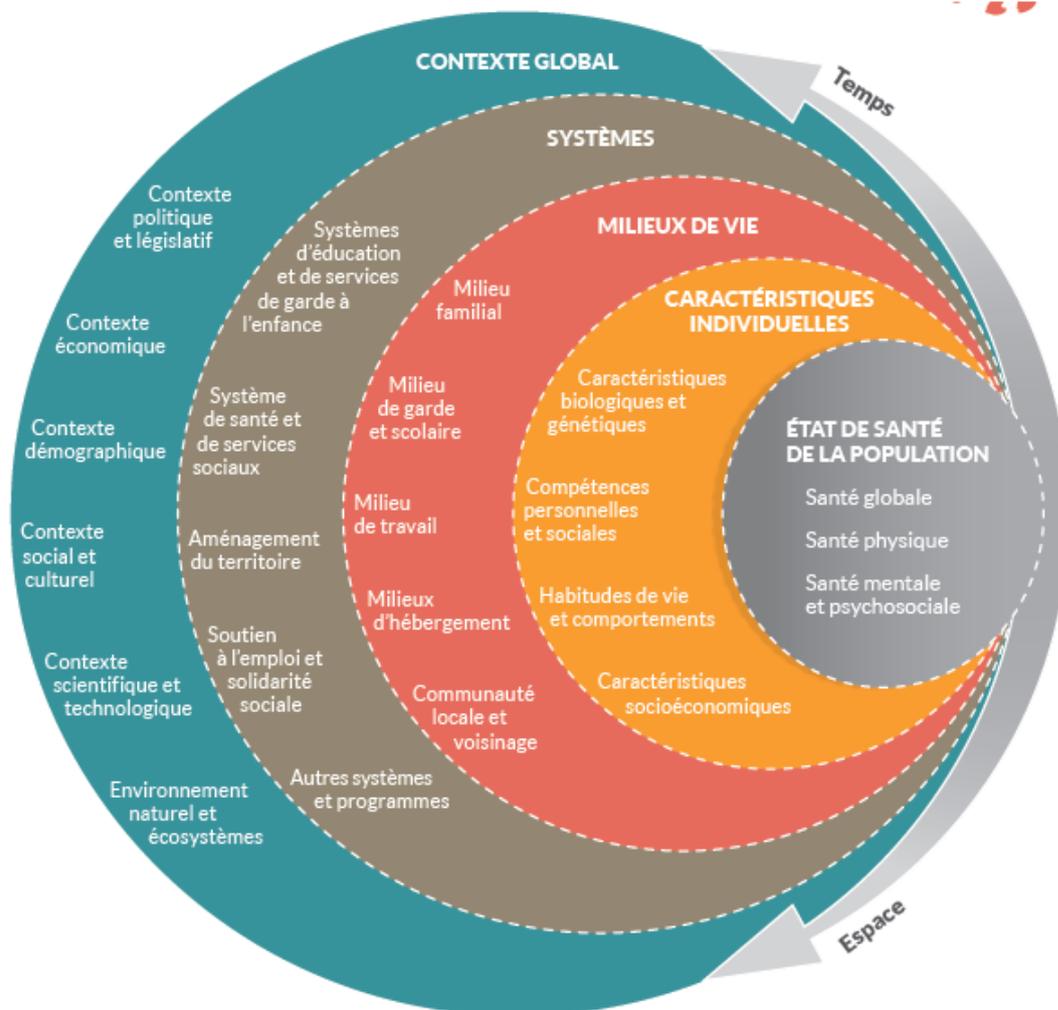
En 1986, la Charte d'Ottawa, issue de la première conférence internationale pour la promotion de la santé, acte la volonté de faire valoir le droit à la santé pour tous. Elle définit le concept de promotion de la santé comme tel : « La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de mode de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu »².

Dans cette optique, « les déterminants de la santé peuvent être compris comme les conditions sociales dans lesquelles les personnes vivent et travaillent. Ils conditionnent la façon dont une personne dispose des ressources physiques, sociales, économiques et personnelles pour satisfaire ses besoins, ses aspirations et s'adapter à son environnement »³.

¹ Préambule à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence Internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats. 1946; (Actes officiels de l'Organisation Mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.

² http://www.sante.gouv.fr/cdrom/lpsp/pdf/Charte_d_Ottawa.pdf

³ Inégalités sociales de santé : Lang Thierry. Les tribunes de la santé 2014 ; 43 : 31-38.



Carte de la santé et de ses déterminants.

In : Pigeon Marjolaire. La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir. Montréal : Ministère de la santé et des services sociaux – Direction des communications, 2012, p. 7

Le Contrat Local de Santé est un outil qui permet de répondre au besoin de transversalité que pose la question de la santé.

La mise en application de la promotion de la santé repose ainsi sur 5 actions :

- L'élaboration de politiques pour la santé ;
- La création d'environnements favorables ;
- Le renforcement de l'action communautaire ;
- L'acquisition d'aptitudes individuelles

- La réorientation des services de santé.

Pourquoi un Contrat Local de Santé ?

Le CLS est une mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 dite « Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires »⁴.

L'article L.434-17 du Code de la Santé Publique précise que : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016⁵, avec son article 158 intitulé « Territorialisation de la politique de santé » renforce cette volonté d'un engagement commun pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé au plus proche de la population et conforte ainsi le rôle des CLS.

Le Contrat Local de Santé est avant tout une démarche de territoire qui permet aux différents acteurs du territoire, de se rencontrer, d'échanger et de travailler sur les problématiques de santé publique. Il permet de valoriser, de consolider et créer des partenariats entre différentes politiques publiques (Etat, Région, Département, Pays, Collectivités Territoriales, ...) afin de définir un objectif commun.

Autrement dit, Le Contrat Local de Santé correspond à :

Une dynamique collective

Les principaux signataires du contrat sont le Pays du Chinonais, l'ARS, l'Etat via la Préfecture ou la Sous-Préfecture, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la CPTS de la Rabelaisie ainsi que d'autres partenaires locaux.

Un projet participatif

- Une stratégie et des objectifs définis en commun avec les acteurs de la santé, en cohérence avec les politiques de santé publique ;
- Un programme d'actions co-construit à partir des besoins locaux ;
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population

Le CLS incite à élargir le champ de la contractualisation pour l'ensemble des domaines d'intervention des partenaires : la promotion et prévention de la santé, l'accompagnement médico-social etc...

⁴ Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

⁵ Loi N°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

- Faciliter les parcours de soins et de santé : prévention, soins, accompagnement médico-social
- Mais aussi prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des usagers : logement, environnement, éducation etc...

Deux objectifs prioritaires pour les territoires

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de la santé
- Mettre en œuvre des actions pour une offre de santé de proximité

Par délibération du Comité Syndical en date du 21 février 2020, les élus du Pays du Chinonais décident de s'engager dans un second Contrat Local de Santé.

Le portrait du territoire

Le Pays du Chinonais

Présentation du Pays du Chinonais

Les Pays ont été créés en 1995 par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (dit loi Pasqua-Hoeffel) puis définis dans leur forme actuelle par la Loi Voynet en 1999.

Un Pays est un territoire cohérent géographiquement, économiquement, culturellement ou socialement au sein duquel les collectivités locales et les acteurs socio-économiques (entreprises, associations, habitants...) travaillent ensemble pour un développement harmonieux du territoire. Les collectivités et les acteurs du Pays élaborent et adoptent un projet commun dit Charte de développement du Pays. Elle définit pour dix ans les orientations pour le développement du territoire et les moyens de leur mise en œuvre. Cette charte sert de base pour négocier avec la Région l'obtention d'un Contrat de Pays.

Le Pays du Chinonais est un territoire de 1 105,8 km² situé au sud-ouest du département de l'Indre-et-Loire, en limite du Maine-et-Loire et de la Vienne.

Il représente 49 881 habitants (RP INSEE 2017), compte 59 communes regroupées en 2 communautés de communes :

- Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire
- Communauté de Commune de Touraine Val de Vienne



C'est autour du pôle structurant de Chinon et des trois autres pôles urbains secondaires (L'Île Bouchard, Richelieu et Sainte-Maure-de-Touraine) que se développent et s'organisent les bassins de vie.

Au cœur d'une nature préservée, le Pays du Chinonais bénéficie d'un cadre de vie privilégié pour le développement des entreprises et de l'économie touristique.

Le Pays a pour rôle de coordonner diverses missions transversales confiées par les collectivités, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la santé publique⁶, de l'économie, du tourisme et du développement local.

Ces missions sont conduites en étroite collaboration avec les élus, les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les divers organismes professionnels et associatifs.

- ❖ Le Pays comme espace de réflexions stratégiques, d'échanges et de coordination vers un projet commun de développement du territoire.

L'Agenda 21, dernière charte de développement durable du Pays, intègre les principes du développement durable. Il définit les objectifs généraux du Pays pour un développement équilibré et durable de son territoire. À noter que le projet de territoire sera actualisé dans les prochains mois suivants la signature du Contrat Local de Santé.

Par ailleurs, le Pays mène, coordonne et anime des études stratégiques et prospectives pour le territoire : étude touristique, étude économique, étude sur l'alimentation et les circuits

⁶ « Science et art de favoriser la santé, de prévenir les maladies et de prolonger la vie grâce aux efforts organisés de la société »- Glossaire de la promotion de la santé, D.Nutbeam, OMS, Genève, 1998.

courts du territoire, diagnostic local de santé, étude de la filière bois énergie.... Ce travail de réflexion en amont des actions concrètes est indispensable afin d'en assurer la cohérence et la pertinence à long terme sur le territoire.

Les résultats de toutes ces réflexions naissent d'une large concertation avec les élus locaux, et les acteurs socio-économiques du Pays (associations, entreprises, chambres consulaires, habitants, etc.).

- ❖ Le Pays comme espace de soutien financier aux projets locaux.

Sur la base des réflexions menées, le Pays accompagne financièrement la réalisation de projets en contractualisant des projets d'actions avec les partenaires financiers notamment la Région Centre-Val de Loire (Contrat régional de Pays) et l'Europe (programme européen LEADER).

- ❖ Le Pays comme espace de conseil et d'assistance aux porteurs de projets.

L'équipe technique du Pays assiste les acteurs privés et les collectivités dans le montage de leurs projets qui contribuent au développement du territoire.

Structuration de la population

Comparativement au département d'Indre-et-Loire et à la région Centre-Val de Loire, la population du territoire du CLS est assez vieillissante. Toutefois, il est important de noter que les moins de 45 ans représentent 45.9% de la population du territoire. L'ensemble de la population doit donc être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé- Pays du Chinonais :

Répartition de la population par tranche d'âge (en %) ⁷			
Catégorie	Territoire CLS	Indre-et-Loire	Région CVL
Moins de 15 ans	16.2	17.3	17.8
15 à 29 ans	13.5	17.8	16
30 à 44 ans	16.2	17.9	17.7
45 à 59 ans	21.3	19.6	20.1
60 à 74 ans	19.9	17	17.6
75 ans et plus	12.9	10.4	10.7
TOTAL	100	100	100

Comparativement au département d'Indre-et-Loire et à la région Centre-Val de Loire, les agriculteurs ainsi que les ouvriers et retraités sont sur-représentés. A contrario, les cadres sont quant à eux sous-représentés.

⁷ INSEE 2017

Répartition de la population par catégorie socio-professionnelle (en%) ⁸			
Catégorie	Territoire CLS	Indre-et-Loire	Région CVL
Agriculteurs	1.7	0.7	1
Artisans – Commerçants	3.3	3.2	3.2
Ouvriers	15.9	12.3	14
Employés	15.7	16.1	16.1
Cadres	4.5	8.4	7
Professions Intermédiaires	11.7	14.6	13.8
Retraités	35.4	29.6	30.9
Autres	11.9	15	14
Population 15 ans et plus	100	100	100

En matière de répartition Hommes/Femmes, le territoire est équilibré puisque selon l'INSEE en 2017, 49.2% des habitants sont des hommes et 50.8% sont des femmes.

Regard sur le Diagnostic Local de Santé (DSL)

Remarque : le DLS a été élaboré entre juillet 2013 et août 2014. À cette époque, le Pays du Chinonais comportait 6 Communautés de Communes (CC du Pays d'Azay-le-Rideau, CC du Pays de Richelieu, CC du Pays de Bourgueil, CC Chinon Vienne et Loire, CC de Ste Maure de Touraine et CC du Bouchardais). Depuis 2017, le Pays du Chinonais se compose de la CC Chinon Vienne et Loire et de la nouvelle CC Touraine Val de Vienne (fusion des CC de Richelieu, Ste Maure de Touraine et du Bouchardais). **Les données présentées prennent donc en compte les anciens Pays d'Azay-le-Rideau et Pays de Bourgueil.**

Afin de mener à bien cette initiative de Contrat Local de Santé, un diagnostic local de santé a été mené de juillet 2013 à août 2014, par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Centre Val de Loire, afin de rendre compte et d'agir sur les problématiques de Santé spécifiques du territoire avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Le Contrat Local de Santé a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local⁹.

Malgré une modification des frontières du Pays du Chinonais par rapport au premier CLS mis en place, il semble toujours pertinent de s'appuyer sur ce diagnostic local de santé (avec l'accord de l'ARS).

Le diagnostic local de santé mené par l'ORS, à la demande de l'Agence Régionale de Santé de la région Centre Val de Loire, constituait la base préalable de l'élaboration du Contrat Local de Santé. Des instances pour l'élaboration du Contrat ont été mises en place : un

⁸ INSEE 2017

⁹ Agence Régionale de Santé, Île de France, 9 mai 2019 : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/contrat-local-de-sante-cls#:~:text=Le%20contrat%20local%20de%20sant%C3%A9,adapt%C3%A9s%20%C3%A0%20l'%C3%A9chelon%20local.>

Comité de Pilotage ainsi que des groupes de travail pour l'élaboration du programme d'actions.

Afin de mobiliser un maximum d'acteurs du territoire, la chargée mission a participé ou a organisé 57 Réunions partenariales (avec la participation de plusieurs personnes ou d'une seule personne). Ces rencontres ont également permis de mobiliser les acteurs pour les réunions des groupes de travail.

Un questionnaire sur les priorités de santé à destination des communes du territoire (représentants des usagers) a également été réalisé. Le but étant de recueillir les ressentis et les attentes concernant la santé au niveau local. Après trois semaines de diffusion, 62 personnes ont répondu, ce qui a permis d'identifier des attentes concernant les thématiques suivantes :

- Attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire (78.7% des répondants).
- Le Bien-Vieillir (49.2% des répondants)
- L'activité physique et sportive pour tous (47.5% des répondants)
- Les addictions (42.6% des répondants)
- La nutrition (41% des répondants)

Les principales données de santé ressorties du diagnostic de l'ORS

Au regard de l'analyse de la mortalité, le Pays du Chinonais montre un taux comparatif de mortalité supérieur au taux régional et départemental (876.5 décès pour 100 000 habitants contre 867 en Région et 801.8 en Indre-et-Loire). Le Pays présente donc une surmortalité générale¹⁰.

Ce constat est le même en ce qui concerne la mortalité prématurée (avant 65 ans) sur le territoire. On estime que 37,8% des décès prématurés (soit 142 décès prématurés par an) pourraient être évités par des changements individuels, en développant davantage d'actions de prévention primaire (tabac, alcool, maladies sexuellement transmissibles, comportements prévenant certains cancers, etc.).

« Les principaux motifs d'admissions en Affections de Longue Durée (ALD) sur le Pays sont les maladies cardiovasculaires (38,6 %), suivies des cancers (23,5 %) et du diabète (15,2 %). Le constat est le même aux niveaux départemental, régional et national où les maladies cardiovasculaires constituent le premier motif d'admissions en ALD, suivies des cancers et du diabète.

L'analyse globale des séjours hospitaliers met en évidence un taux standardisé de recours à l'hospitalisation des habitants du territoire comparable aux taux de recours de la population d'Indre-et-Loire et de la région Centre »¹¹.

¹⁰ Inserm, CépiDc, INSEE.

¹¹ Diagnostic Local de Santé du Pays du Chinonais en vue de l'élaboration du Contrat Local de Santé, ORS CVL, septembre 2014, P.81.

Les maladies chroniques :

- ❖ La situation du Pays du Chinonais en termes de mortalité pour les principales maladies chroniques (ex : cancers, diabète, BPCO etc...) est comparable au niveau régional et national (en éliminant les effets liés à l'âge).
- ❖ Une surmortalité observée pour les maladies de l'appareil respiratoire au regard des trois échelons de référence¹².
- ❖ Les dépistages du diabète ou encore des affections respiratoires semble insuffisants (taux standardisés inférieurs à la moyenne régionale).
- ❖ Une nette amélioration de la prise en charge des patients au cours des dix dernières années est soulignée.
- ❖ Une collaboration entre les différents acteurs de la prise en charge globale des patients est un axe fort de territoire.
- ❖ Une nécessité de rendre plus lisible les actions et les programmes mis en place.

La santé mentale :

- ❖ Le taux standardisé de mortalité par suicide du Pays est comparable à celui du département et de la Région (la Région Centre- Val de Loire est l'une des régions de France dans laquelle le taux de mortalité par suicide est le plus important),
- ❖ Moins de nouvelles admissions en ALD affections psychiatriques recensées comparativement à la Région et la France,
- ❖ La très faible présence de psychiatres libéraux sur le territoire,
- ❖ Les besoins croissants de prise en charge psychologique de la population (adolescents, personnes âgées, etc). et le non accès à ce soin du fait du non remboursement, des déplacements, etc.
- ❖ La saturation des dispositifs spécialisés (CMP, Sessad, etc.),
- ❖ La nécessité de renforcer le lien entre les professionnels de terrain, les structures d'aide et de soins et les services du centre hospitalier pour coordonner une prise en charge globale du sujet âgé,
- ❖ La nécessité de prendre en compte les aidants de ces personnes en souffrance psychique.

La santé de la mère et de l'enfant :

- ❖ L'âge moyen des mères à l'accouchement est de 29,9 ans sur le territoire, âge comparable à la Région et au Département,
- ❖ 78,3% des femmes du territoire ont bénéficié du nombre d'échographies recommandées au niveau national (en 2009-2011), ce taux est supérieur à celui du Département (75,5%), et proche de celui de la Région (78,5%),
- ❖ 47,5% des mères ont bénéficié d'une préparation à l'accouchement en 2009-2011 sur le territoire du Pays, pourcentage inférieur à celui du Département (55,6%) mais plus élevé que celui de la Région (40,7%),

¹² Les échelons de référence correspondent au Département, à la Région et à la France.

- ❖ 7,3% de macrosomie fœtale en 2009 - 2011 sur le territoire du Pays, soit un taux plus élevé qu'au niveau du Département (6,4%) et de la Région (6,6%),
- ❖ 57,3% des mères qui allaitent à la naissance de leur enfant en 2009-2011 sur le Pays du Chinonais soit un taux inférieur au Département et à la Région (62,6% et 62,2%)
- ❖ Le manque de professionnels (gynécologues, sage-femmes, pédiatres),
- ❖ La nécessité d'accompagner les familles fragilisées,
- ❖ La présence du service de maternité de Chinon est un point positif souligné, le travail en partenariat existant entre les professionnels de terrain et le service hospitalier l'est également,
- ❖ Rendre plus lisible l'ensemble des aides existantes pour améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap et faire en sorte qu'elle soit la plus précoce possible.

À travers le diagnostic local de santé du territoire de l'ORS et les différents retours que nous avons pu obtenir de la part des habitants du Pays Loire Touraine, nous pouvons constater que la question de la santé devra être traitée dans ces différentes composantes en toute cohérence avec la définition de la santé de l'OMS.

Une offre de soins fragile mais une forte mobilisation des professionnels

Au regard des moyennes départementales et nationales, la densité de professionnels de santé sur le territoire du Pays du Chinonais reste faible. La démographie médicale et paramédicale est proche de la moyenne régionale.

Nombre d'habitants sur le territoire du CLS	Nombre de professionnels de santé libéraux ¹³
49 881 habitants ¹⁴	46 omnipraticiens (médecins généralistes)
	63 infirmiers
	31 masseurs-kinésithérapeutes
	22 chirurgiens-dentistes
	17 orthophonistes
	2 sages-femmes

Comparativement au département, les médecins généralistes du territoire du CLS sont plus âgés. En effet, au sein du Pays du Chinonais, 34.8% de ses omnipraticiens (médecins généralistes) ont plus de 60 ans, contre 24.9% en Indre-et-Loire¹⁵.

¹³ INSEE - FNPS

¹⁴ INSEE, RP2017

¹⁵ FNPS 2019

- La clinique Jeanne d'Arc de Saint-Benoît-la-Forêt compte 51 lits de chirurgie auxquels s'ajoutent 19 places en anesthésie ou chirurgie ambulatoire¹⁷.

A noter, l'existence d'un établissement d'hospitalisation à domicile dont une antenne est basée dans les locaux du centre hospitalier de Chinon depuis 2007.

La coordination des professionnels de santé

Un lien fort grâce à un travail en partenariat s'est développé entre les services hospitaliers et la médecine de ville (mise en place de protocoles communs, continuité de soins, ...). Le travail en synergie et la collaboration de proximité entre les différentes Maisons de Santé pluridisciplinaires du territoire est également à noter.

L'existence de la CPTS de la Rabelaisie reflète également cette coordination des professionnels de santé. Son territoire correspond, à quelques communes près, au même découpage que celui du CLS. Signée en 2018, le contrat territorial de cette CPTS a pour objectifs principaux de :

- Favoriser les relations interprofessionnelles des acteurs de santé du territoire
- Permettre à la population un accès à des soins de qualité et de proximité
- Former une communauté de professionnels de santé qui soit un lieu d'accueil pour d'autres spécialités médicales et d'intégration des nouvelles générations
- Favoriser une formation professionnelle interdisciplinaire sur le territoire
- Mutualiser les moyens et les tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité

Crise sanitaire COVID 19

L'apparition de la COVID 19 en décembre 2019¹⁸ et sa propagation dans le monde entier a bouleversé le fonctionnement global de notre pays. Au-delà des aspects financiers, les données régionales¹⁹ montrent depuis le 1^{er} septembre 2020, en Indre-et-Loire, 646 personnes sont décédées.

Au regard des différents éléments liés à cette crise sanitaire, il conviendra d'adapter les méthodes de travail et de réalisation du CLS en fonction de cette dernière.

Au-delà du diagnostic local de santé réalisé en 2014, il sera important que le CLS anticipe et réponde aux besoins de santé résultants de cette pandémie. En effet, *la COVID 19 et les conséquences des confinements ont eu des impacts sur la santé des Français en termes de consommation d'alcool et de tabac, sur l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale ou encore le recours aux soins*²⁰.

¹⁷ Diagnostic local de Santé du Pays du Chinonais en vue de l'élaboration du Contrat Local de Santé, Observatoire Régional de la Santé de la Région Centre, septembre 2014, p. 52.

¹⁸ Organisation mondiale de la Santé : <https://www.who.int/fr>

¹⁹ Bulletin d'information COVID-19 n°211, Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (jeudi 16 septembre 2021)

²⁰ Santé Publique France, Enjeux de santé dans le contexte de la COVID-19, mis à jour le 6 janvier 2021.

Selon Santé publique France et l'enquête CoviPrev²¹ :

Concernant l'impact sur la nutrition et l'activité physique :

- Le confinement a eu un impact certain sur les comportements alimentaires
- La tendance au grignotage et à la prise de poids s'est amplifiée
- L'activité physique a nettement diminuée

Concernant les effets de la COVID-19 sur la consommation de la population :

- Plus d'un quart des fumeurs ont augmenté leur consommation de tabac
- Près d'un quart des Français ont diminué leur consommation d'alcool, cependant, parmi les répondants, 11% déclarent que leur consommation d'alcool a augmenté depuis le confinement.

Concernant la continuité des soins :

- Une diminution notable du nombre de consultations et un moindre recours aux soins des personnes présentant des maladies chroniques et pathologies aiguës a été observée.

Concernant la santé mentale :

- Depuis la mise en place des mesures gouvernementales et la nécessité de confiner les Français, la peur de la maladie et les conditions de vie bouleversées ont eu des conséquences sur la santé mentale de la population.
- Le confinement et ses conséquences psychosociales et économiques mais aussi la peur, pour soi et ses proches, de la contamination, du virus, de la maladie et de ses conséquences (atteintes somatiques graves et décès) sont des facteurs qui agissent sur la santé mentale des Français. De même, l'isolement, la baisse d'activité physique, l'augmentation du stress, l'ennui, l'organisation du travail à domicile couplée à la gestion de la vie familiale... sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact sur la santé mentale.
- Plusieurs études menées sur l'impact de l'épidémie de COVID-19 font état d'un nombre important de troubles anxieux et dépressifs ainsi que de troubles du sommeil.

Concernant la pollution de l'air :

- Les données acquises depuis plus de 20 ans par Santé publique France et par le biais d'autres travaux publiés dans la littérature sur d'autres épidémies ont permis de rappeler que l'exposition à court et long terme à la pollution atmosphérique est un facteur de risque à l'origine de maladies aiguës et chroniques respiratoires et cardiovasculaires, et que la pollution favorise l'inflammation et diminue la réponse immunitaire de l'organisme face aux infections. Il est donc raisonnable de considérer la pollution de l'air comme un co-facteur de morbi-mortalité par COVID-19.

²¹ Santé Publique France, CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie COVID-19, mise à jour du 26 février 2021.

Bilan du premier CLS

Le premier CLS a été signé le 28 mai 2015 a permis de créer une réelle dynamique territoriale en santé. Il a également facilité et permis d'engager la mise en place de la CPTS de la Rabelaisie.

Concernant les actions menées lors de ce premier CLS, elles ont notamment permis :

- La création d'une antenne de la Maison des Adolescents à Chinon en 2018 et par la suite la mise en place d'une permanence à Sainte Maure de Touraine ;
- L'accueil de 55 stagiaires au Centre Hospitalier de Chinon ;
- D'engager une réflexion sur la création d'un passeport santé afin d'améliorer le parcours de santé des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Cette action restée en suspens à la fin du premier CLS est toujours d'actualité puisque l'association Enfance et pluriel, rencontrée dans le cadre du CLS 2 a précisé que ce passeport santé sera prochainement finalisé et utilisé ;
- La réalisation de 72 dépistages de la rétinopathie en télé médecine ;
- La formation de 15 professionnels au dépistage de la BPCO. En effet, sur 1 172 patients susceptibles de pouvoir bénéficier d'un dépistage, 257 patients ont bénéficié de ce dépistage, soit 22% des bénéficiaires potentiels ;
- La mise en place d'un outil de liaison au domicile.

Les résultats du questionnaire d'évaluation du premier CLS ont montré que :

- 67.9% des répondants ont participé aux groupes de travail et par conséquent à la mise en œuvre d'actions sur le territoire.
- 78.9% des acteurs du CLS ont affirmé que le CLS n'a pas eu d'impact sur leur charge de travail tout en étant bénéfique sur leurs activités et la santé de la population.
- 71.4% des acteurs ont déclaré être prêts à s'impliquer de nouveau dans le cadre de la poursuite du CLS.

Conclusion

Au regard des éléments quantitatifs et qualitatifs, différents constats sont prendre en compte :

- ❖ Malgré le temps de latence entre le premier et le second CLS, les acteurs rencontrés par la chargée de mission durant la période de diagnostic local de santé restent parties-prenantes et souhaitent s'impliquer dans la mise en œuvre du CLS 2 ;
- ❖ Un territoire rural dont les ressources existantes sont majoritairement basées à Chinon ;
- ❖ Des transports qui apparaissent insuffisamment développés et qui ont un impact sur l'accès à la santé ;
- ❖ L'analyse de l'état de santé met en évidence une surmortalité par consommation excessive d'alcool et par consommation de tabac, mais également une surmortalité pour les maladies de l'appareil respiratoire ;
- ❖ Une démographie de professionnels de santé de premiers recours insuffisante ;

- ❖ Un manque de connaissances et de lisibilité des dispositifs existants par la population et les acteurs du territoire ;
- ❖ Un besoin de prise en compte et d'actions sur les effets néfastes de la COVID-19 sur la Santé.

L'élaboration du plan d'actions

Afin d'élaborer le CLS, plusieurs instances ont été mises en place. À noter qu'avant chaque rencontre des différentes instances du CLS, les élus en charge des questions de Santé rencontraient la chargée de mission CLS afin de faire le point sur l'avancement de la démarche.

Les professionnelles de la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) ont apporté des conseils méthodologiques, apports documentaires et liens avec les partenaires à la chargée de mission durant les différentes étapes de l'élaboration du CLS, selon ses demandes.

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le Pays du Chinonais a souhaité intégrer certains acteurs de terrain au sein du Comité de Pilotage CLS et ne pas avoir de Comité Technique. Des Commissions thématiques se réuniront afin de réfléchir aux actions à mener sur le territoire.

Le premier COPIL de ce second CLS s'est tenu le 29 mars 2021 à Panzoult. Les 17 membres²² présents ont procédé à la validation :

- Du diagnostic local de santé réalisé par l'ORS
- Des axes stratégiques et des priorités d'actions
- Des groupes de travail thématiques
- De la méthodologie de travail et du planning proposé

Le deuxième COPIL s'est tenu à Panzoult le 6 juillet 2021. Les 14 membres présents ont procédé à la validation :

- De la proposition du plan d'actions moyennant un affinement sur certaines fiches-actions
- Du choix des futurs signataires du CLS

²² La liste des membres du Comité de Pilotage Contrat Local de Santé

À l'issu des modifications apportées au plan d'actions, les membres du COPIL ont été sollicité par mail afin de valider le contrat dans sa globalité.

Les groupes de travail

Afin de mobiliser un maximum d'acteurs du territoire, la chargée mission a participé ou à organisé 57 réunions partenariales (avec la participation de plusieurs personnes ou d'une seule personne) en amont des groupes de travail.

Les groupes de travail thématiques se sont appuyés sur les 2 axes déterminés à l'aide du diagnostic local de santé. Les participants pouvaient participer à un ou plusieurs groupes. Afin de faciliter la transmission des informations, un tableau récapitulatif était envoyé à la fin de chaque rencontre et à tous les participants afin que tous puissent apporter des informations complémentaires en faisant un retour à l'animatrice territoriale de santé.

Ces groupes de travail ont été animé par la chargée de mission CLS et ont été pluridisciplinaires (élus, bénévoles, professionnels de santé, médicosociaux, administratifs etc...).

Axes de travail	Groupes de travail thématiques	Dates	Nombre d'inscrits
Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales	Prévenir les conséquences du vieillissement de la population	29/04/21 Et 08/06/21	24
	Cultiver les comportements favorables à la santé	05/05/21	39
	Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental	11/05/21	27
Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé	Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé	19/05/21	32
	Favoriser les dispositifs renforçant l'attractivité du territoire	29/06/21	25

Ces différents groupes de travail ont permis de valider l'ensemble des propositions d'actions à proposer et à faire valider en COPIL, en tenant compte de la cohérence des besoins ressortis dans le diagnostic mais également des différents échanges très enrichissants lors de ces rencontres.

Les fiches-actions ont été travaillées avec les porteurs de projet lors de rendez-vous et ont été soumises pour validation au COPIL.

Malgré la crise sanitaire, le fait d'avoir eu un nombre régulier et relativement constant de participants montre que les professionnels se sont investis et impliqués dans la démarche, et ce malgré des horaires imposés par l'organisation. Nous pouvons constater un fort dynamisme et un intérêt pour le travail en partenariat et la mise en réseau.

Toutes les problématiques identifiées dans le diagnostic local de santé n'ont pu être traitées. Le programme d'actions s'est construit en fonction des besoins, des ressources, des opportunités du territoire et des possibilités des acteurs présents aux réunions pour répondre aux problématiques identifiées.

Le plan d'actions

Le plan d'action du CLS regroupe 13 fiches-actions répondant aux axes stratégiques et priorités du Contrat.

Axe 1 : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales

Fiche-action 1 : Prévenir la perte d'autonomie par la promotion du bien-vieillir

Fiche-action 2 : Promouvoir et informer sur l'adaptation de l'habitat à la vie

Fiche-action 3 : Promouvoir les dispositifs d'accompagnement de la perte d'autonomie

Fiche-action 4 : Prévenir l'entrée dans les conduites addictives et favoriser la réduction des addictions

Fiche-action 5 : Promouvoir une bonne nutrition

Fiche-action 6 : Favoriser l'accès aux droits et à la prévention

Fiche-action 7 : Améliorer l'accès aux droits et à la prévention du public vulnérable

Fiche-action 8 : Accompagner les collectivités locales dans l'aménagement d'un environnement favorable à la santé

Fiche-action 9 : Contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap

Fiche-action 10 : Promouvoir des actions en faveur de la santé environnementale

Fiche-action 11 : Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental

Priorité 1 : Prévenir les conséquences du vieillissement de la population.

Priorité 2 : Cultiver les comportements favorables à la santé.

Priorité 3 : Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ PLAN D' ACTIONS

Pays du Chinonais

Axe 2 : Favoriser / promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé

Priorité 4 : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé.

Priorité 5 : Favoriser les dispositifs renforçant l'attractivité du territoire.

Fiche-action 12 : Améliorer la communication, le partage d'information et favoriser l'interconnaissance

Fiche-action 13 : Favoriser les dispositifs renforçant l'attractivité du territoire

Les supports en méthodologie

Lors de l'élaboration et de la mise en place de ce second CLS, le Pays du Chinonais a pu et pourra obtenir différents soutiens méthodologiques.

Au niveau des représentants communautaires, un Comité de Coordination comportant trois élus et la chargée de mission CLS apporte un appui primordial dans l'investissement et le dialogue avec les élus du territoire.

Dans le cadre de ses missions, l'antenne 37 de la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) assure un accompagnement et un soutien méthodologique auprès des animatrices de CLS. En effet, les chargés de mission FRAPS 37 ont notamment participé aux différents groupes de travail du CLS, dans la mesure de leurs disponibilités. Ils ont également apporté et apporte tout au long de la réalisation du CLS une expertise en matière de promotion de la santé (par mails et/ou par téléphone). La FRAPS est également membre du Comité de Pilotage du CLS.

Des rencontres du réseau des Contrats Locaux de Santé sont co-organisées par l'ARS CVdL notamment pour permettre aux animateurs des CLS de partager des outils, des questionnements, mais également d'enrichir leurs connaissances. Ces rencontres ont lieu deux fois par an.

Les animatrices des CLS du département d'Indre-et-Loire se rencontrent régulièrement afin de mutualiser certaines démarches, mais également afin de partager leurs expériences.

La DD-ARS organise également :

- tous les trimestres environ, des temps collectifs d'échanges avec les animatrices de CLS du département afin de mutualiser les expériences et apporter des connaissances sur des thématiques ou enjeux actuels de l'ARS en matière de santé publique
- tous les mois des réunions bilatérales entre la Référente territoriale Prévention Promotion de la santé et l'animatrice du CLS afin d'échanger sur la rédaction du CLS, sa mise en œuvre, mais également sur les actualités en santé publique.

Le Contrat Local de Santé

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST),

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Considérant le diagnostic local de santé élaboré en 2014 par l'association Observatoire Régional de la Santé du Centre-Val de Loire,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays du Chinonais du 21 février 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays du Chinonais du 18 mars 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays du Chinonais du 08 juillet 2021,

Il est convenu ce qui suit :

Titre 1 : Champ du contrat

Article 1 : Les parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Etat, représenté par la Sous-Préfecture de Chinon,
- L'Agence Régionale de Santé de la Région Centre Val de Loire,
- Le Conseil Régional du Centre Val de Loire,
- Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Indre-et-Loire,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Rabelaisie
- La Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
- Le Centre Hospitalier du Chinonais
- La Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine
- Le Pôle Santé Sud 37

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé est le territoire du Pays du Chinonais correspondant aux 2 communautés de communes du Sud-Ouest du département de l'Indre-et-Loire, soit 59 communes et 49 881 habitants.

Article 3 : Les démarches locales de santé

Les travaux menés dans le cadre de la mise en place du Contrat Local de Santé ont tenu compte des dynamiques locales initiées sur le territoire du Pays du Chinonais :

- Le premier Contrat Local de Santé 2015-2018
- La Charte de Développement et l'Agenda 21 du Pays du Chinonais (2012 et 2017)
- Le Contrat Régional de Pays
- Le programme européen Leader

Article 4 : Les partenaires

Depuis janvier 2021, le Pays du Chinonais a impulsé une dynamique locale en matière de santé publique à travers son travail d'animation et de mise en réseau des différents acteurs locaux et institutionnels, des secteurs sanitaires, sociaux et médico sociaux.

Le Contrat Local de Santé a pour vocation d'être un dispositif partenarial dans lequel pourront se retrouver 3 types d'acteurs :

- Les acteurs impliqués dans le processus décisionnel du CLS,
- Les porteurs de fiches actions du CLS,
- Les partenaires mobilisables pour la mise en œuvre du programme d'actions et dans le cadre de l'animation territoriale de santé.

Des acteurs institutionnels, élus, associatifs, professionnels de santé, travailleurs sociaux, médico-sociaux et représentants des usagers se sont mobilisés tout au long de l'élaboration du CLS à travers la réalisation du :

- Programme d'actions
 - o Groupes de travail thématiques
 - o Rencontres hors groupes de travail
- Gouvernance du CLS
 - o Comité de pilotage

Bien que l'ensemble des partenaires ne soient pas signataires, certains portent des actions du Contrat Local de Santé et/ou contribuent au financement de projets. Ces partenaires ont su se concerter et se sont impliqués activement pour co-construire le présent Contrat Local de Santé du Pays du Chinonais 2021-2024.

Cette dynamique locale en matière de santé publique initiée par le premier Contrat Local de Santé dès 2014 a permis la mise en réseau des acteurs institutionnels et acteurs des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Ce dynamisme se poursuivra tout au long de ce second Contrat Local de Santé, notamment à travers la mise en œuvre du programme d'actions et dans le cadre de l'animation territoriale de santé.

Titre 2 : Objet du contrat et engagement des signataires

Article 1 : Les axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Les signataires s'engagent, en cohérence avec les enjeux de santé du territoire identifiés par les différents schémas précités et par le diagnostic local, à améliorer l'état de santé de la population au travers des piliers d'intervention du CLS qui prennent la forme de :

- La communication autour des actions préexistantes sur le territoire mises en œuvre par les partenaires
- Le développement d'actions
- La coordination des partenaires et des actions
- Le rôle ressource en interne à la collectivité territoriale du coordinateur du CLS

Suite au diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé, le comité de pilotage s'est réuni le 29 mars 2021 afin de définir et valider des axes stratégiques et priorités.

2 axes stratégiques ont été retenus et 5 priorités ont été validées :

Axe stratégique n°1 : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales

- Priorité 1 : Prévenir les conséquences du vieillissement de la population
- Priorité 2 : Cultiver les comportements favorables à la santé
- Priorité 3 : Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental

Axe stratégique n°2 : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé

- Priorité 4 : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé
- Priorité 5 : Favoriser les dispositifs renforçant l'attractivité du territoire

Ces priorités ont été travaillées sous la forme de groupes de travail par les acteurs du territoire (1 priorité = 1 groupe de travail).

Le programme d'actions est composé de 13 fiches-actions qui seront détaillées dans l'annexe n°3.

Toutes les fiches-actions répondent à un travail sur les deux axes stratégiques :

- Fiche-action 1 : Prévenir la perte d'autonomie par la promotion du bien-vieillir
- Fiche-action 2 : Promouvoir et informer sur l'adaptation de l'habitat à la vie
- Fiche-action 3 : Valoriser Promouvoir les dispositifs d'accompagnement de la perte d'autonomie

- Fiche-action 4 : Prévenir l'entrée dans les conduites addictives et favoriser la réduction des addictions
- Fiche-action 5 : Promouvoir une bonne nutrition
- Fiche-action 6 : Favoriser l'accès aux droits et à la prévention
- Fiche-action 7 : Améliorer l'accès aux droits et à la prévention du public vulnérable
- Fiche-action 8 : Accompagner les collectivités locales dans l'aménagement d'un environnement favorable à la santé
- Fiche-action 9 : Contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Fiche-action 10 : Promouvoir des actions en faveur de la santé environnementale
- Fiche-action 11 : Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental
- Fiche-action 12 : Améliorer la communication, le partage d'information et favoriser l'interconnaissance
- Fiche-action 13 : Favoriser les dispositifs renforçant l'attractivité du territoire

Article 2 : Engagements des signataires

Les différentes parties signataires contribuent à la mise en œuvre des objectifs du Contrat Local de Santé.

L'Etat s'engage à :

- Participer aux différentes instances de concertation du CLS (Comité de Pilotage),
- Introduire les projets du Contrat Local de Santé dans les processus de financement qui se mettent en place
- Informer les différents partenaires de l'existence du Contrat Local de Santé - Pays du Chinonais
- Mettre en lien le Contrat Local de Santé et les différents services de l'Etat (ex : Education Nationale, France Services etc...)
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions.

L'Agence Régionale de Santé de la Région Centre-Val de Loire s'engage à :

- Cofinancer le poste d'animateur territorial de santé dans la limite d'une participation annuelle plafonnée à 25 000 € en année civile pleine pour un ETP, ceci sous réserve de cofinancements et dans la limite maximale de 50% du financement de ce poste,
- Mobiliser, à titre prioritaire, les moyens financiers nécessaires pour soutenir les actions du Contrat Local de Santé, dans la limite de sa dotation budgétaire annuelle et dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants,
- En fonction des capacités d'accompagnement, mobiliser les moyens, notamment financiers pour l'évaluation du Contrat Local de Santé,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions.
- Coordonner avec le Pays et participer aux différentes instances de concertation (comité de pilotage et groupes de travail),
- Favoriser des temps d'échanges et d'appui méthodologique à destination de l'ensemble des animateurs territoriaux de santé de la région, pour une harmonisation des pratiques.

La Région Centre- Val de Loire s'engage à :

- Cofinancer le poste d'animateur territorial de santé dans la limite de 30 % du poste (Contrat Régional Solidarité Territorial du Pays du Chinonais) et sur la durée des 3 ans du Contrat Local de Santé,
- Mobiliser, dans le cadre de sa politique de contractualisation avec les territoires et dans la limite de ses possibilités budgétaires, les moyens pour financer les actions de santé, les initiatives et les expérimentations (dispositif A VOS ID),
- Mobiliser les financements des politiques sectorielles dans le respect de leurs modalités (notamment les actions éducatives),
- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage),
- Participer au financement de certaines actions du Contrat Local de Santé sous réserve de respecter les modalités de financement propres aux dispositifs régionaux,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions.

Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire s'engage à :

- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage, Comité Technique, groupes de travail),
- Mettre en place les projets définis dans les fiches actions pour lesquelles il s'est positionné comme porteur,
- Mobiliser ses ressources humaines, matérielles voire financières pour la réalisation d'actions incluses dans le Contrat Local de Santé,
- Mettre en lien le Contrat Local de Santé avec les services départementaux (ex : PMI, MDS, MDPH etc...)
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions.

Le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais s'engage à :

- Cofinancer le poste d'animateur territorial de santé sur la durée des 3 ans du Contrat Local de Santé,
- Mobiliser ses personnels pour la réalisation d'actions incluses dans le Contrat Local de Santé,
- Coordonner et piloter, avec l'ARS, les différentes instances de concertation (Comité de Pilotage et groupes de travail),
- Accompagner les porteurs de fiches actions pour le déploiement de leurs projets : soutien à la recherche de financements, communication autour du projet, mise en lien et suivi- évaluation,
- Mobiliser les communes et les EPCI sur les actions menées par le CLS,
- Promouvoir les actions menées par les différents partenaires et acteurs locaux,
- Construire et respecter des complémentarités entre l'intervention du CLS e de la CPTS,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions.

Le Centre Hospitalier du Chinonais s'engage à :

- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage et groupes de travail),

- Mobiliser ses ressources humaines, matérielles voire financières pour la réalisation d'actions incluses dans le Contrat Local de Santé, dans la limite de ses possibilités budgétaires,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions, notamment via la transmission de données statistiques,
- S'impliquer dans les travaux portant sur l'attractivité du territoire.

La Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine s'engage à :

- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage et groupes de travail),
- Mobiliser ses ressources humaines, matérielles, voire financières pour la réalisation d'actions incluses dans le Contrat Local de Santé, dans la limite de ses possibilités budgétaires, et essentiellement pour les projets prioritaires au monde rural,
- Communiquer sur les actions et répondre aux demandes du CLS,
- Informer la population des actions menées par le CLS,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions, notamment via la transmission de données statistiques.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Rabelaisie s'engage à :

- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage et groupes de travail),
- Communiquer largement sur les actions du CLS (vers les professionnels de santé et la population)
- Promouvoir l'accueil de stagiaires en santé,
- Participer aux actions visant à améliorer l'attractivité du territoire,
- Mobiliser ses ressources (humaines et techniques...) pour la réalisation des actions du Contrat Local de Santé,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie s'engage à :

- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage et groupes de travail),
- Mobiliser ses ressources (humaines, techniques, ...) pour la réalisation d'actions incluses dans le Contrat Local de Santé,
- Informer les assurés des actions menées par le CLS,
- Soutenir financièrement les projets qui correspondent aux priorités du Régime Général,
- Informer le CLS des Appels à projets proposés par l'Assurance Maladie,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions, notamment via la transmission de données statistiques.

Le Pôle Santé Sud 37 s'engage à :

- Participer aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage et groupes de travail),
- Mobiliser ses ressources humaines, matérielles voire financières pour la réalisation d'actions incluses dans le Contrat Local de Santé, dans la limite de ses possibilités budgétaires,
- Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions, notamment via la transmission de données statistiques,

- S'impliquer dans les travaux portant sur l'attractivité du territoire.

Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 1 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de trois années, à compter de sa signature. Compte tenu de sa nature contractuelle, le Contrat Local de Santé du Pays du Chinonais pourra faire l'objet d'une prorogation ou d'un renouvellement, en accord avec les parties signataires.

Article 2 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'avenants, être révisé et complété à la demande de l'une des parties, au cours de ces trois années.

En cas de modification du programme d'actions du Contrat Local de Santé du Pays du Chinonais, la décision et la validation d'un avenant appartiennent au Comité de Pilotage.

Les modifications pourront permettre de :

- Intégrer de nouvelles fiches actions,
- Faire évoluer ou ajouter de nouveaux axes stratégiques,
- Intégrer de nouveaux signataires,
- Amender les fiches actions annexées au contrat initial.

Article 3 : Suivi et évaluation du contrat

1) *Le Comité de Pilotage et de suivi*

Ce lieu de concertation est présidé par le Président du Pays du Chinonais.

Composé des signataires du présent contrat et d'acteurs de terrain (annexe 1), il a pour missions de :

- Valider le diagnostic et le plan d'actions,
- Suivre l'élaboration, la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation du CLS,
- Garantir la cohérence entre les politiques locales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé,
- Veiller à la complémentarité de l'intervention des différents partenaires,
- Faciliter la recherche de financements dans le cadre de la mise en œuvre des actions,
- Faire connaître et valoriser le Contrat Local de Santé par les moyens qu'il définit.

Il se réunira au moins une fois par an.

Les signataires du contrat disposent d'une voix délibérative et les autres membres du Comité de pilotage d'une voix consultative.

2) Les groupes de travail

Les groupes de travail, composés d'associatifs, de professionnels, d'élus, sont définis selon les thématiques de santé abordées (conduites addictives, santé environnementale etc) et auront pour objectifs de :

- Maintenir/créer une dynamique partenariale via des temps de rencontre entre les acteurs du Pays du Chinonais,
- D'accompagner la coordinatrice dans la mise en œuvre des actions (préparation, animation, communication etc),
- Être force de propositions pour avancer sur la mise en œuvre du plan d'actions du CLS,
- Participer à l'évaluation du CLS.

Ces groupes se réuniront au moins une fois par an.

3) Le Comité des élus référents santé

Ce comité se compose d'élus référents santé désignés par les communes volontaires du Pays du Chinonais et a pour objectifs de :

- D'impliquer les élus en matière de santé
- Communiquer sur les attentes et les besoins des élus et des usagers
- Faciliter le transfert d'informations aux habitants des communes
- Favoriser l'émergence de projets en santé portés par les communes
- Proposer de nouvelles actions de santé
- D'apporter une expertise de terrain

Ce Comité se réunira au moins une fois par an.

4) La mission d'animation territoriale de santé

Le poste à temps plein pour réaliser l'animation territoriale en santé et plus spécifiquement la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, sous l'autorité du Président du Pays du Chinonais est dédié :

- A l'élaboration de la stratégie et à la rédaction du Contrat Local de Santé :
 - Organisation et animation des groupes de travail thématiques afin d'identifier des actions à mettre en œuvre dans les différents domaines prioritaires.
 - Rédaction des fiches actions reprenant les opérations et les priorités du Contrat Local de Santé (objectifs, pilote, partenaires, moyens financiers, modes de mise en œuvre, résultats attendus).
 - Évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions.
- A l'animation de la démarche :
 - Organisation de la gouvernance de la démarche avec l' élu référent (Comité de pilotage, groupes de travail...)

- Création d'un réseau d'acteurs de la santé mobilisés autour du projet global de CLS (l'animateur sera l'interlocuteur privilégié du territoire en matière de santé auprès des collectivités locales, des associations et des différents organismes mobilisés, dont l'ARS)
- Accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions identifiées dans les fiches du CLS et répondant aux priorités du Contrat (mode de mise en œuvre, recherche de partenariats techniques et/ou financiers)
- Mobilisation et animation d'un réseau d'acteurs et appui de proximité pour les porteurs de projet.
- Suivi technique et financier global de la démarche (rédaction des rapports d'activités, mise en œuvre de l'évaluation en continu...)
- Veille informative et participation aux comités territoriaux, départementaux et régionaux des thématiques rejoignant les priorités de santé identifiées sur le CLS.

Cette mission d'animation territoriale de santé est réalisée en partenariat avec la Délégation Territoriale d'Indre-et-Loire de l'ARS du Centre - Val de Loire. Les différents référents territoriaux pourront venir en appui du coordinateur en fonction des thématiques et des besoins du territoire et participer aux différents groupes de travail.

Des temps d'échanges techniques seront effectués entre l'animateur territorial et le référent de la Direction Départementale 37 ARS pour suivre l'élaboration et la mise en œuvre du CLS. Le référent de la DD37 ARS relatif au CLS du Pays pourra participer aux différentes instances d'élaboration, de suivi et d'évaluation du CLS. Il est présent lors de la préparation du CLS et tout au long de son déploiement, et lors de la phase d'évaluation.

5) Les modalités de suivi et d'évaluation

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires encadrant les Contrats Locaux de Santé, les actions prévues au présent contrat font l'objet d'un suivi régulier de leur mise en œuvre.

L'évaluation est pensée et élaborée à toutes les étapes de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé. Les fiches actions devront répondre à des objectifs opérationnels précis dont les indicateurs et les outils d'évaluation seront les garants de l'accomplissement de ces dits objectifs.

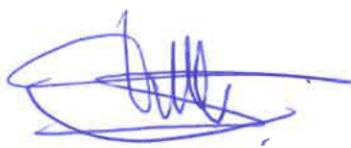
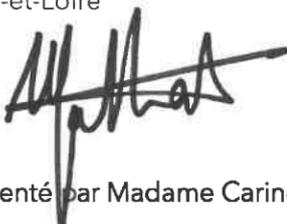
Un suivi annuel de la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé, sera réalisé par l'animatrice territoriale de santé auprès de chaque porteur de projet du CLS qui s'engage à fournir les données nécessaires. Ce suivi annuel est soumis à l'appréciation du comité de pilotage.

L'intérêt d'une évaluation régulière est de :

- Réaliser un état d'avancement détaillé de la mise en place des actions du contrat,
- Identifier les éventuelles difficultés rencontrées ou bonnes pratiques mises en place,
- Mettre en œuvre des actions facilitantes pour lever les points de blocage.

Le Contrat Local de Santé d'une durée de 3 ans, fera l'objet d'une évaluation globale au cours de la dernière année.

À Chinon, le 26 octobre 2021

<p>Monsieur le Sous-Préfet Laurent VIGNAUD La Sous-Préfecture de Chinon</p> 	<p>Monsieur le Directeur Laurent HABERT L'Agence Régionale de Santé Centre - Val de Loire</p> 
<p>Monsieur le Président François BONNEAU Le Conseil Régional Centre - Val de Loire</p>  <p>Représenté par Madame Gaëlle LAHOREAU</p>	<p>Monsieur le Président Gilles MORTIER Le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais</p> 
<p>Monsieur le Président Jean-Gérard PAUMIER Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire</p>  <p>Représenté par Madame Nadège ARNAULT</p>	<p>Madame la Directrice Dominique OSU Le Centre Hospitalier du Chinonais</p>  <p>Représentée par Rémi KARAM</p>
<p>Monsieur le Directeur Etienne LE MAUR La Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine</p>  <p>Représenté par Madame Laurence BARROY</p>	<p>Monsieur le Président Jean-Pierre GALLET La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Rabelaisie</p> 
<p>Monsieur le Directeur Thierry LEFEVRE La Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Indre-et-Loire</p>  <p>Représenté par Madame Carine MATHAT</p>	<p>Monsieur le Directeur Thierry MERGNAC Le Pôle Santé Sud 37</p>  <p>Représenté par Madame Sonia CHENE</p>

Annexe 1 : La liste des membres du Comité de Pilotage

Cette liste a été validée par le Bureau du Pays du Chinonais le 25 février 2021, puis le 18 mars 2021 par le Comité Syndical du Pays du Chinonais.

Structure / Organisme	Représentant
Préfecture	M. Laurent VIGNAUD - Sous-Préfet de Chinon, ou son représentant
ARS	Mme SALLY-SCANZI, directrice départementale, ou son représentant
Education Nationale	Mme VIGOUROUX, ou Son représentant
Conseil Régional	M. François BONNEAU - Président, ou son représentant
Conseil Départemental	M. Jean-Gérard PAUMIER - Président, ou son représentant
Syndicat Mixte du Pays du Chinonais	M. Gilles MORTIER - Président
Syndicat Mixte du Pays du Chinonais	Mme Florence BOULLIER - Elue Référente CLS
CPAM d'Indre-et-Loire	M. Thierry LEFEVRE - Directeur, ou son représentant
CAF Indre-et-Loire	Mme Elisabeth MALIS - Directrice, ou son représentant
MSA	M. Pascal CORMERY - Président, ou son représentant
MDS	M. Grégory MORTIER - Directeur des MDS du Grand Ouest, ou son représentant
CH de Chinon	Mme Dominique OSU - Directrice, ou son représentant
CH de Ste Maure de Touraine	M. Thierry MERGNAC - Directeur, ou son représentant
CPTS	Dr GALLET - Président, ou son représentant
FRAPS	Mme Anne-Laure HIRN - Chargée de mission
Elus locaux	Un représentant : <ul style="list-style-type: none"> • Secteur Ile Bouchard : Mme Nathalie VIGNEAU • Secteur Ste Maure : M. François LIARD • Secteur Richelieu : Mme Véronique BÂCLE
Acteurs de terrain	Structures / associations représentées : <ul style="list-style-type: none"> • Enfance et pluriel : M. Steven BEUREL • CIAS : Mme Geneviève HAILLOT • ASSAD-HAD : Mme Virginie ROTTIER • UNAFAM : Mme Sylvie DUVERGER • Sport santé en Chinonais : M. Patrick SORAIS • Entraide et solidarités : M. Xavier DELANNOY • Le CLAAC : Mme Pascale FRAIGNEAU • La MDA : Mme Marie GLORIEUX • Le CPIE : Mme Mélanie GODON • La CNPE : M. Jean-Luc GERBIER • La Santé de la Famille : M. Jean-Michel TROUVE

Annexe 2 : Les 13 fiches-actions du CLS

FA n°1 : Prévenir la perte d'autonomie (physique et mentale) par la promotion du bien-vieillir	
Pilote de l'action	Porteurs multiples
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Les seniors à partir de 55 ans
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS <i>Le vieillissement de la population est l'un des défis majeurs qu'il va falloir relever de par ses conséquences démographiques, économiques et sanitaires. P.57.</i></p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Axe : Accès au système de santé Objectif opérationnel n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital santé.</p> <p>Projet Régional de Santé - Cadre d'orientation stratégique 2018-2027 Orientation n°1 : Préserver et améliorer l'état de santé de la population.</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Priorité 1</u> : Prévenir les conséquences du vieillissement de la population. <u>Priorité 2</u> : Cultiver les comportements favorables à la santé <u>Priorité 3</u> : Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental</p>

	<p><u>Priorité 4</u> : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé</p> <p><u>Données probantes</u> :</p> <p>L'étude FINGER montre qu'une approche multimodale peut exercer une influence positive sur le fonctionnement cognitif. Elle permet également l'identification précoce des personnes présentant un risque accru de troubles cognitifs.</p> <p>L'étude OSSEBO montre quant à elle que la mise en place d'un programme d'exercices de prévention des chutes à long terme permet de réduire les chutes préjudiciables chez les adultes à risque entre 75 et 85 ans, et permet également d'améliorer la qualité de vie liée à l'état physique.</p> <p>Lien avec la fiche action n°2, 3, 6 et 12.</p>
<p>Objectifs et description de l'action</p>	<p><i>Objectif général :</i></p>
	<p>Participer à la dynamique de maintien de l'autonomie des seniors en Région Centre Val de Loire.</p>
	<p><i>Objectifs spécifiques</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Entretenir, voire améliorer les capacités physiques, sociales et psychiques des seniors</i> • <i>Lutter contre l'isolement des seniors</i> • <i>Prévenir les risques liés à l'avancée de l'âge en adoptant un mode de vie favorable à la santé.</i> • <i>Promouvoir une thérapie non médicamenteuse auprès des personnes de plus de 55 ans</i> • <i>Sensibiliser les personnes âgées à devenir acteurs de leur santé</i> • <i>Développer les compétences psychosociales des seniors de plus de 55 ans</i> • <i>Orienter les participants vers des activités susceptibles de maintenir une bonne santé globale</i>
<p><i>Description de l'action</i></p>	
<p>1. Envisager un plan global de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire du Chinonais.</p>	

2. Mise en œuvre d'ateliers de prévention (action portée par l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur le Territoire):

- Atelier mémoire animé par l'ASEPT. Composé d'une réunion d'information, d'une première séance individuelle (réalisation du test MOKA), puis de 10 séances hebdomadaires de 2h30 en groupe de 9 personnes, et enfin d'une séance collective de bilan 3 mois après la dernière séance collective. Coût global par participant 15 euros. Durée totale de l'atelier : 6 mois.
- Atelier vitalité animé par l'ASEPT. Composé d'une réunion d'information, puis de 6 séances hebdomadaires de 2h30, en groupe de 9 personnes. Coût global par participant 15 euros. Durée totale de l'atelier : 2 mois.
- Atelier nutrition santé animé par l'ASEPT. Composé d'une réunion d'information, puis de 8 séances hebdomadaires de 2h et d'une séance de 4h (atelier, repas et balade digestive). Groupe de 9 personnes. Coût global par participant 15 euros. Durée totale de l'atelier : 3 mois.
- Atelier prévention des chutes animé par l'ASEPT. Composé d'une réunion d'information, puis de 20 séances hebdomadaires d'une heure, groupe de 9 personnes. Coût global par participant 15 euros. Durée totale de l'atelier : 6 mois.

Note: *Lorsqu'un senior est inscrit dans un atelier, il doit participer à l'ensemble des séances qui le compose.*

Note : *Les seniors pourront participer à un ou plusieurs ateliers.*

Note : *Les 4 ateliers seront mis en place sur des communes différentes dans une logique d'accessibilité.*

Note : *Le nombre de participants est fixé à 9 personnes en raison de la crise sanitaire. Hors COVID, les ateliers pourront accueillir entre 10 et 15 personnes.*

Note : *Pour chaque atelier, une convention sera signée entre l'ASEPT et la commune d'accueil.*

	<p><i>Note : Une communication large sera réalisée au moins 1 mois avant chaque atelier via des affiches, des flyers, des mails à destination des acteurs locaux etc...</i></p> <p>3. Les ateliers pourront être dupliqués et/ou reconduits avec un portage par les acteurs locaux.</p>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ASEPT - Syndicat Mixte du Pays du Chinonais - Collectivités locales (mise à disposition des salles) <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCAS - CARSAT - CIAS - YAPLUKA - ASSAD - ASSAD-HAD - ADMR - Association Vie Libre - Resto du Cœur - Etc.
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers réalisés • Nombre de participants aux ateliers • Taux de satisfaction des participants <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution des connaissances des participants avant et après les ateliers (questionnaire). • Mise en pratique des connaissances des participants (évaluation de la poursuite d'activité 3 mois après le dernier atelier via un questionnaire).
Calendrier	<p>Planning de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021-2022 : Mise en œuvre de l'atelier mémoire • 2022-2023 : Mise en œuvre des ateliers vitalité et nutrition • 2023-2024 : Mise en œuvre de l'atelier de prévention des chutes
Sources de financement potentielles	<p>Financements de la Conférence des Financeurs et de la CARSAT via demande de l'ASEPT.</p>

	<p>Financement du poste de la chargée de mission CLS Financement du poste d'animatrice d'ateliers ASEPT</p> <p>Appui technique des acteurs locaux pour la communication Création et financement des outils de communication par l'ASEPT Appui des communes pour la mise à disposition de salles</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refus des collectivités de s'inscrire dans le projet - Mobilité des habitants <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les collectivités locales - Communication via les acteurs présents sur le territoire - Participation des habitants

FA n°2 : Promouvoir et informer sur l'adaptation de l'habitat à la vie	
Pilote de l'action	

	Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA)
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Tout public
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS <i>Le vieillissement de la population est l'un des défis majeurs qu'il va falloir relever de par ses conséquences démographiques, économiques et sanitaires. P.57.</i></p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Axe : Accès au système de santé Objectif opérationnel n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital santé.</p> <p>Projet Régional de Santé - Cadre d'orientation stratégique 2018-2027 Orientation n°1 : Préserver et améliorer l'état de santé de la population.</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Priorité 1</u> : Prévenir les conséquences du vieillissement de la population. <u>Priorité 2</u> : Cultiver les comportements favorables à la santé <u>Priorité 3</u> : Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental <u>Priorité 4</u> : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé</p> <p>Lien avec les fiches-actions n°1, 3, 6 et 12.</p>
Objectifs et description de l'action	Objectif général :
	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la dynamique de maintien de l'autonomie des seniors en Région Centre Val de Loire.

	Objectifs spécifiques
	<p><i>Prévenir les risques liés à l'avancée de l'âge en adoptant un mode de vie favorable à la santé.</i></p> <p><i>Sensibiliser les personnes âgées à devenir acteurs de leur santé</i></p> <p><i>Favoriser le maintien à domicile dans un logement adapté</i></p> <p><i>Informers les personnes âgées des aides disponibles dans l'adaptation du logement à la vie.</i></p>
	Description de l'action
	<p>1. Réaliser un état des lieux sur les besoins du nombre de logements à adapter</p> <p><i>Anticiper le vieillissement de la population du territoire en favorisant le maintien à domicile.</i></p> <p>2. Réaliser un salon de l'habitat</p> <p><i>Ce salon permettra à l'ensemble des usagers d'obtenir les informations nécessaires concernant la thématique de l'adaptation de l'habitat. L'objectif, au-delà de transmettre l'information et de faire engager une réflexion.</i></p> <p>3. Mise en place du service mobile d'information à la perte d'autonomie dans les communes du Pays du Chinonais.</p> <p><i>Concrètement, ce service mobile est un camion permettant d'informer et de sensibiliser sur le maintien à domicile, et cela en intervenant au plus près des habitants (ex : sur les marchés).</i></p> <p><i>Au-delà de l'information, l'équipe du service mobile pourra apporter des aides techniques, ainsi que des explications sur les démarches à réaliser pour bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation et le financement des travaux par exemple.</i></p> <p><i>Que les personnes soient propriétaires ou locataires, l'équipe pourra proposer différentes solutions, adaptée et durables, dans le but de créer des lieux de vie qui facilitent l'autonomie et le confort de chacun.</i></p>

	<i>SOLIHA pourra accompagner certains bénéficiaires (sous conditions) dans l'aménagement du logement.</i>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOLIHA - Syndicat Mixte du Pays du Chinonais - Les collectivités locales <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence National de l'Habitat - CCAS - CIAS - YAPLUKA - ASSAD - ASSAD-HAD - Bailleurs sociaux - Professionnels de santé - Etc.
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants au salon de l'habitat • La satisfaction des participants au salon de l'habitat • Nombre d'interventions réalisées par le service mobile d'information à la perte d'autonomie • Nombre de logements à adapter sur le territoire du Chinonais. <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'accompagnements et d'orientations réalisés par SOLIHA ou par d'autres partenaires à N et N+3 • Évolution du nombre de demandes d'aides financières pour l'adaptation du logement à N et N+3.
Calendrier	<p>Planning de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021-2022 : réalisation du salon de l'adaptation de l'habitat • 2021 - 2024 : Intervention du service mobile d'information à la perte d'autonomie
Sources de financement potentielles	<p>Financement du poste de chargée de mission CLS</p> <p>Financement du Service mobile d'information par SOLIHA</p>

	<p>Financement de l'Equipe d'animation du service mobile d'information par SOLIHA</p> <p>Appui techniques et logistiques des communes pour la mise à disposition de salles et des emplacements sur les marchés</p> <p>Recherche d'autres sources de financement pour la partie technique (location de salle, places de marché, collations etc...)</p>
<p>Freins et leviers</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refus des collectivités de s'inscrire dans le projet - Refus de financement / manque de financement <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les collectivités locales - Communication via les acteurs présents sur le territoire - Participation des habitants

<p>FA n°3 : Promouvoir les dispositifs d'accompagnement de la perte d'autonomie</p>	
<p>Pilote de l'action</p>	<p>Syndicat Mixte du Pays du Chinonais</p>

Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Tout public
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS <i>Le vieillissement de la population est l'un des défis majeurs qu'il va falloir relever de par ses conséquences démographiques, économiques et sanitaires. P.57.</i></p> <p>Par ailleurs, il y a sans doute nécessité de réitérer régulièrement l'existence de la coordination Autonomie, notamment pour les nouveaux arrivants sur le territoire, ou encore de créer un répertoire spécifique au pays du chinonais comprenant toutes les ressources, programmes et actions existantes ; répertoire facilement accessible et mis à jour. (p.64)</p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Axe : Accès au système de santé Objectif opérationnel n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital santé.</p> <p>Projet Régional de Santé - Cadre d'orientation stratégique 2018-2027 Orientation n°1 : Préserver et améliorer l'état de santé de la population.</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Priorité 1</u> : Prévenir les conséquences du vieillissement de la population. <u>Priorité 2</u> : Cultiver les comportements favorables à la santé <u>Priorité 4</u> : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé</p> <p>Lien avec la fiche action n°1, 2, 6 et 12</p>

Objectifs et description de l'action	<i>Objectifs généraux :</i>
	<p>Valoriser et communiquer sur les dispositifs liés à la vieillesse auprès des acteurs locaux</p> <p>Valoriser les initiatives et les actions de lutte contre l'isolement.</p>
	<i>Objectifs spécifiques</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Prévenir les risques liés à l'avancée de l'âge via la connaissance des dispositifs locaux.</i> • <i>Orienter les personnes âgées au bon moment</i> • <i>Valoriser les services de proximité.</i> • <i>Favoriser et renforcer le lien social</i> • <i>Mobiliser et communiquer sur les structures et les associations autour de la lutte contre l'isolement</i>
	<i>Description de l'action</i>
	<p>1. Actualiser le livret « Prendre soin de soi pour mieux prendre soin de l'autre »</p> <p><i>Ce livret mis en place lors du 1^{er} CLS est un réel succès auprès des acteurs locaux puisqu'il répertorie les ressources par secteurs (ex : Richelieu/Île Bouchard). Devenu obsolète, il convient de l'actualiser et de le diffuser largement aux acteurs et élus.</i></p> <p>2. Organiser des sessions de formation/information auprès des nouveaux salariés et stagiaires des associations de services à domicile.</p> <p><i>Informers les nouveaux et futurs professionnels des dispositifs locaux.</i></p> <p>3. Participer à la Semaine Bleue</p> <p><i>Participation du CLS dans la mise en œuvre d'actions durant la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées.</i></p> <p>4. Lutter contre l'isolement</p>

	<p><i>Recenser les initiatives de lutte contre l'isolement sur le chinonais mises en place avant, pendant (et après) la crise sanitaire.</i></p> <p><i>Promouvoir au niveau local les solutions déjà existantes pour lutter contre l'isolement.</i></p> <p>5. Promouvoir les dispositifs de soutien aux aidants</p> <p><i>Promouvoir les solutions de répit disponible sur le territoire</i> <i>Mise en place un groupe de parole dédié aux proches aidants</i></p>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte du Pays du Chinonais - Coordination autonomie - Conseil Départemental - ASSAD-HAD - ASSAD - ADMR <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales - Professionnels de la santé, du social et du médico-social - Les associations locales - La médecine du travail - CCAS - CIAS - FRAPS - ERVMA - Via Formation - GRETA - Antée Formation - Etc.
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de livrets imprimés et diffusés • Nombre d'interventions dans les structures d'aide à domicile • Nombre de nouveaux salariés et stagiaires ayant bénéficiés de ces interventions • Satisfaction des participants aux interventions • Nombre de réponses au questionnaire sur la lutte contre l'isolement • Nombre de réunions du groupe de parole d'aidants <p>Indicateurs d'impact :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'initiatives pour lutter contre l'isolement / implication des acteurs sur cette thématique
Calendrier	<p>Planning de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin 2021 : Diffusion, relance et analyse du questionnaire sur l'isolement • 2022 : diffusion des actions/dispositifs existants concernant la lutte contre l'isolement • 2022 : Actualisation, impression et diffusion du nouveau livret • 2022-2024 : Organisation d'au moins 1 formation
Sources de financement potentielles	<p>Financement du poste de chargée du mission CLS</p> <p>Demande de financement au Conseil Départemental pour l'impression des livrets.</p> <p>Recherche de financement pour indemniser les acteurs « formateurs »</p> <p>Appui logistique des associations pour l'accueil des formations</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refus/Manque de financement - Refus d'implication des organismes de formation - Méconnaissance de la totalité des acteurs du territoire <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les acteurs locaux - Participation des élèves - Utilisation des réseaux professionnels

FA n°4 : Prévenir l'entrée dans les conduites addictives et favoriser la réduction des addictions	
Pilote de l'action	Porteurs multiples
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Tout public
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS <i>Pour le Pays, 34 décès par an sont recensés. En éliminant les effets liés à l'âge, le taux standardisé de mortalité par consommation excessive d'alcool sur le Pays du Chinonais est significativement supérieur à ceux observés dans les autres territoires (40,1 décès pour 100 000 habitants du Pays contre 32,5 dans le département, 35,4 en Région et 32,7 en France). P.67.</i> <i>Pour le Pays, la mortalité imputable au tabac représente 111 décès par an. P 67.</i></p> <p><i>Les ressources pour accompagner les personnes ayant une conduite addictive manquent sur le territoire. P 76.</i> <i>La nécessité d'aller vers les publics ou encore d'être dans une grande proximité des publics est fortement pointée par les professionnels. P 76.</i></p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 <u>Objectif opérationnel n°45</u> : Développer une culture de la prévention, collective et individuelle, des conduites addictives et favoriser sa mise en œuvre. <u>Objectif opérationnel n°46</u> : Développer une culture de la réduction des risques et des dommages des conduites addictives et favoriser sa mise en œuvre. <u>Objectif opérationnel n°47</u> : Développer une culture du lien pour favoriser les soins et l'accompagnement des personnes présentant une conduite addictive et favoriser sa mise en œuvre.</p> <p>Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 <u>Priorité 1</u> : Éclairer pour responsabiliser <u>Priorité 2</u> : Protéger l'enfant à naître de l'exposition aux substances psychoactives pendant la grossesse et améliorer les prises en charge</p>

	<p><u>Priorité 3</u> : Faire grandir nos enfants dans un environnement protecteur.</p> <p><u>Priorité 8</u> : Aller vers les personnes vulnérables</p>
<p>Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)</p>	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Priorité n°2</u> : Cultiver les comportements favorables à la santé</p> <p><u>Priorité n°4</u> : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé</p> <p>Lien avec la fiche action n°7, 9 et 13</p>
<p>Objectifs et description de l'action</p>	<p><i>Objectif général :</i></p> <p>Sensibiliser et prévenir les conduites addictives et leurs effets sur la santé.</p> <p><i>Objectifs spécifiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et renforcer le réseau local et la dynamique partenariale des acteurs de santé du territoire, permettant une meilleure orientation des usagers du système de santé • Sensibiliser les usagers aux risques liés aux conduites addictives • Réduire l'initiation à la consommation de substances psychoactives des jeunes • Dénormaliser le tabagisme <p><i>Description de l'action</i></p> <p>1- Organiser plusieurs évènements de prévention des conduites addictives</p> <p><i>Organiser au moins deux évènements locaux sur cette thématique.</i> <i>Ex : marche de lutte contre le tabagisme.</i> <i>Diffusion des campagnes nationales et européennes de prévention.</i></p> <p>2- Développer le label « Espaces sans tabac » sur le territoire du chinonais.</p>

	<p><i>Ce label, développé par la Ligue contre le cancer en partenariat avec les municipalités, propose des espaces publics extérieurs qui sont, jusqu'à présent, non soumis à l'interdiction de fumer des décrets Bertrand (décret n°2015-768 du 29 Juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux). Désormais, le tabac sera interdit dans ces espaces labellisés (plages, parc, entrées des écoles, ect.) grâce à un arrêté municipal. Il s'agit principalement d'espaces conviviaux et familiaux accueillant des enfants.</i></p> <p>3- Aider au déploiement du programme Unplugged sur le Pays du Chinonais</p> <p><i>Unplugged est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire (collèges). Il se compose de 12 séances en classe, menés par des enseignants formés qui travaillent en co-animation avec des professionnels de la prévention.</i></p> <p><i>Le CLS souhaite aider l'association ASSPRO SANTE JEUNE à développer ce programme sur le territoire du chinonais.</i></p>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ARS - Les Collectivités Locales - La Ligue contre le Cancer - Les établissements scolaires - La FRAPS - La Santé de la Famille - Le CSAPA 37 - ASSPRO SANTE JEUNE - MILDECA - Etc... <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - France addiction - UC-IRSA - CCAS - MDA - CLAAC - Mission Locale - Etc...
	Indicateurs de processus :

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés - Nombre de participants - Nombre de labels développés à N et N+3 <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de collèges mettant en place le programme Unplugged à N et N+3 - Evolution du nombre de collégiens participants au programme Unplugged à N et N+3
Calendrier	<p>Toute la durée du CLS</p>
Sources de financement potentielles	<p>Financement du poste de chargée de mission CLS</p> <p>Appui technique de l'ARS</p> <p>Appui technique de la Ligue contre le Cancer</p> <p>Appui des associations locales</p> <p>Appui des communes pour la mise à disposition de salle</p> <p>Recherche d'autres financements en fonction des actions mises en place</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'implication et de mobilisation des acteurs - Mobiliser un maximum d'utilisateurs <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des acteurs et des réseaux professionnels - Utilisation d'outils interactifs - Implication des élus locaux

Pilote de l'action	Porteurs multiples
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Les enfants de 5 à 12 ans et leurs parents
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS <i>Dans les écoles, de la maternelle au collège, les professionnels ont pour objectif de dépister les enfants en surpoids et d'orienter dans un second temps les parents vers leur médecin-traitant pour une surveillance de l'indice de masse corporelle. Il est regretté que toutes les familles ne puissent pas avoir accès aux consultations de diététique, de nombreuses familles n'ayant pas les revenus suffisants. (p.79)</i></p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p><i>La plus grosse difficulté perçue par les professionnels est celle de pouvoir accompagner les parents sans être intrusif dans la vie familiale ou remettre en cause le modèle parental. Les professionnels soulignent combien les habitudes alimentaires renvoient vers l'intimité des familles. (p.79)</i></p> <p><i>Il est également souligné que des actions de prévention ne peuvent être menées qu'auprès des enfants. Il est primordial de travailler l'équilibre alimentaire et l'activité physique avec les familles, en travaillant ces questions sous la forme de projets tels que construire un petit-déjeuner. (p.79)</i></p> <p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 <u>Objectif opérationnel n°2</u> : Favoriser la prise en compte des déterminants environnementaux de santé dans les politiques territoriales. <u>Objectif opérationnel n°4</u> : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital-santé.</p> <p>Programme National Nutrition Santé 2018-2022</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p>

	<p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Priorité n°2</u> : Cultiver les comportements favorables à la santé <u>Priorité n°4</u> : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé</p> <p>Lien avec la fiche action n°7, 8, 11 et 13</p>
Objectifs et description de l'action	<p><i>Objectif général :</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir l'obésité chez l'enfant et l'adulte. - Intégrer la thématique santé dans les programmes territoriaux qui pourraient être mis en place dans le cadre de l'alimentation.
	<p><i>Objectifs spécifiques</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la nutrition et les circuits courts via le renforcement des connaissances et des compétences psychosociales. - Réduire le nombre de personnes obèses sur le territoire du chinonais - Développer des outils de prévention ludiques et éducatifs - Renforcer les liens entre parents et enfants
	<p><i>Description de l'action</i></p>
	<p>1. Développement d'un programme d'actions d'accompagnement de familles permettant l'acquisition de compétences psychosociales sur la thématique de la nutrition. Les mêmes familles participent au programme (<i>action portée par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement</i>):</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Atelier n°1 (durée 2h), animé par le CPIE : approche sensorielle de l'alimentation avec utilisation de produits locaux. Nombre minimum de participants : 4 familles b. Atelier n°2 (durée ½ journée), animé par le CPIE et l'Association Action Sport Santé Nutrition : visite d'une ferme/d'un maraîcher et activité physique. Nombre minimum de participants : 4 familles c. Atelier n°3 (durée 2h), animé par le CPIE et l'Association Action Sport Santé Nutrition : un atelier « équilibre alimentaire » pour les parents +

	<p>un atelier « goûts » pour les enfants. Nombre minimum de participants : 4 familles</p> <p>d. Atelier n°4 (durée 2h), animé par le CPIE et l'Association Action Sport Santé Nutrition : atelier cuisine, cuisiner un repas simple et équilibré. Nombre minimum de participants : 4 familles</p> <p>e. Atelier n°5 (durée 1h30), animé par l'Association Action Sport Santé Nutrition : atelier d'activité physique parents/enfants</p> <p>f. Atelier n°6 (durée 1h30), animé par l'Association Action Sport Santé Nutrition : atelier d'activité physique parents/enfants</p> <p><i>Note : 1 famille = au minimum 1 adulte et 1 enfant)</i></p> <p>Suite à ces ateliers, un lien sera effectué avec l'association Action Sport Santé Nutrition : Proposer un test de forme physique aux parents et leur proposer une séance découverte de marche ou de gym douce. (Proposer aux parents d'adhérer à la l'association et de maintenir une activité physique).</p> <p>2. Développement d'actions de prévention de l'obésité au sein des établissements scolaires du territoire.</p>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPIE - Pays du Chinonais - Association Action Sport Santé Nutrition - Etablissements scolaires / Education Nationale - Les élus locaux <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison sport santé Ouest Touraine - Association Sport Santé dans le Pays du Chinonais - Clubs sportifs du chinonais - Centres sociaux - CAF - ALSH - CLAAC - REAAP - Etc...
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers réalisés - Nombre de participants enfants - Nombre de participants adultes

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accompagnements et de suivis réalisés à la suite des ateliers - Satisfaction des participants - Nombre d'interventions en milieu scolaire <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en pratique des connaissances (questionnaire 3 mois après le dernier ateliers) - Continuité ou reprise d'une activité physique (questionnaire 3 mois après le dernier atelier)
Calendrier	2022-2023 : Mise en œuvre des ateliers
Sources de financement potentielles	<p>Financement du poste de chargée de mission CLS</p> <p>Demande de subvention auprès du dispositif A vos ID</p> <p>Recherche d'autres financements pour assurer les besoins matériels et humains des ateliers</p> <p>Demande d'appui des établissements scolaires pour la mise à disposition des cuisines scolaires</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financements - Situation sanitaire bloquant la réalisation de l'action <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des acteurs - Utilisation d'outils ludiques et interactifs

FA n°6 : Favoriser l'accès aux droits et à la prévention	
Pilote de l'action	Syndicat Mixte du Pays du Chinonais

Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Tout public
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS Pour les professionnels, les moyens déployés en matière de prévention sont très nettement insuffisants... En développant davantage la prévention, un grand nombre de ces consultations pourraient être diminuées. (p.47)</p> <p>S'agissant plus globalement de la prévention, les professionnels pointent toute l'importance de réitérer les messages très régulièrement auprès des jeunes ; et ce d'autant plus pour les jeunes fragilisés. (p.75)</p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Axe : Accès au système de santé Objectif opérationnel n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital santé.</p> <p>Projet Régional de Santé - Cadre d'orientation stratégique 2018-2027 Orientation n°1 : Préserver et améliorer l'état de santé de la population.</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Toutes les priorités du CLS</u></p> <p>Lien avec toutes les fiches-actions du CLS</p>
Objectifs et description de l'action	<i>Objectif général :</i>
	Apporter une dynamique locale en fonction des besoins et des opportunités du territoire, en lien avec les priorités de santé publique nationales, régionales et départementales et avec le diagnostic local de santé du Pays du Chinonais
	<i>Objectifs spécifiques</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sensibiliser la population tout au long du parcours de vie sur les bénéfices de devenir acteur et auteur de sa santé à travers d'actions spécifiques</i> • <i>Proposer un temps d'information aux professionnels du Pays du Chinonais pour une meilleure sensibilisation et actualisation de l'information sur les thématiques prévalant sur le Pays du Chinonais</i> • <i>Participer aux différentes instances départementales et régionales qui travaillent sur les questions de santé publique et qui cherchent à renforcer les synergies locales au bénéfice de la population</i>
	<p>Description de l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les partenaires du territoire dans le développement d'actions de prévention, de sensibilisation, voire de formation en lien avec les priorités de santé du diagnostic local de santé, les réponses au questionnaire envoyé aux élus locaux, mais également en lien avec les campagnes nationales ou européennes de santé publique 2. Promouvoir, soutenir et accompagner les initiatives sur le Pays du Chinonais selon les besoins qui seront définis avec les porteurs de projet. 3. Améliorer l'offre de bilans de santé réalisés par l'UC-IRSA. <p><i>Les bilans de santé sont réalisés prioritairement auprès des personnes en situation de précarité. Actuellement, ces bilans sont uniquement réalisés à Tours, par conséquent une partie du public ne peut y avoir accès.</i></p> <p><i>Le CLS souhaite donc aider l'UC-IRSA dans la mise en place d'une permanence « bilans de santé » sur le territoire du Chinonais.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Participer aux groupes de travail favorisant le déploiement d'outils et le travail en réseau sur des problématiques partagées avec les acteurs du territoire.
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Ligue contre le Cancer - FRAPS 37 - Conseil Départemental - Conseil Régional - Elus du Pays du Chinonais - UC-IRSA

	<ul style="list-style-type: none"> - CPAM 37 - ARS CVdL - Etc. <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs de la santé - CPTS - MSP - CAF Touraine - Centre hospitalier de Chinon - Etc.
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Indicateurs de processus : indicateurs à affiner en fonction des actions menées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre, nature et thématique des actions menées • Nombre, nature et thématique des initiatives accompagnées • Evolution du nombre de bilans de santé réalisés par l'UC-IRSA sur le territoire du Chinonais
Calendrier	Toute la durée du CLS.
Sources de financement potentielles	<p>Financement du poste de la chargée de mission CLS ; Appui technique de l'ARS ; Appui et financements des acteurs en santé dans la réalisation des actions de prévention ; Demande d'appui des communes pour la mise à disposition de salles ; Recherche de financement pour les aspects matériels et humains si besoin.</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de toucher un public non averti - Diversité des thématiques à aborder et des acteurs concernés <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui des structures supports pour mettre en place des actions

FA n°7 : Améliorer l'accès aux droits et à la prévention du public vulnérable	
Pilote de l'action	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL)
Secteur géographique	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL)
Public cible	Communauté des gens du voyage
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS Parmi les 4 545 décès annuels prématurés, 35,4 % d'entre eux en région Centre seraient évitables en agissant sur la prévention primaire (tabac, alcool, conduite routière dangereuse, suicide, sida...). Ils représentent 37,8 % de décès prématurés évitables par des actions de prévention sur le pays du Chinonais et 36,0 % dans le département. (p.22)</p> <p>Le suivi de grossesse chez les femmes des gens du voyage est complexifié par le caractère nomade du fonctionnement de ces populations. Un travail de coordination est effectué avec la maternité de Chinon afin de réaliser un suivi en commun et avoir un dossier de suivi de la grossesse commun. (p.29)</p> <p>D'autre part, l'accès pour les jeunes à la contraception et aux consultations de dépistage anonyme et gratuit est une réelle problématique sur le territoire. (p.84)</p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Axe : Accès au système de santé Objectif opérationnel n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital santé.</p> <p>Projet Régional de Santé - Cadre d'orientation stratégique 2018-2027 Orientation n°1 : Préserver et améliorer l'état de santé de la population.</p> <p>Projet Régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis - 2018-2022 Objectif n°1 : Mieux connaître les personnes les plus éloignées du système de santé pour mieux répondre à leurs attentes et à leurs besoins.</p>

	Objectif n°3 : Prévenir les situations de rupture des personnes les plus éloignées du système de santé.
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p>Priorité n°2 : Cultiver les comportements favorables à la santé. Priorité n°4 : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé.</p> <p>Lien avec la fiche action n°5, 7 et 13</p>
Objectifs et description de l'action	<i>Objectif général :</i>
	Apporter une offre de prévention de proximité et adaptée aux gens du voyage
	<i>Objectifs spécifiques</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les discours de prévention au public (car très souvent non-lecteur) • Augmenter les compétences psychosociales du public • Orienter si besoin le public vers les structures compétentes • Lutter contre les idées reçues • Développer le « aller vers » • Créer du lien entre ce public et les structures/organismes/associations existantes
	<i>Description de l'action</i>
<p>1. Mise en place d'ateliers/d'interventions de prévention abordant différentes thématiques de santé publique.</p> <p><i>Ces interventions adaptées porteront sur différentes thématiques de santé publique comme la santé sexuelle, la vaccination, la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales, les addictions etc ...</i></p> <p>2. Mise en place d'une permanence pour apporter un accompagnement individuel aux personnes qui le souhaite.</p>	

	<p><i>Organisation d'une permanence dédiée à l'accompagnement des personnes.</i></p> <p>3. Orientation du public vers les structures et professionnels du soin</p> <p>4. Participer au déploiement de l'équipe mobile d'accompagnement social en direction des gens du voyage</p> <p><i>Lutter contre le non-recours et agir sur une insertion durable dans le territoire.</i></p>
<p>Partenaires / acteurs</p>	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communauté de communes Chinon Vienne et Loire - Le Pays du Chinonais - Sage-femme - Centres sociaux - Tsiganes Habitat - SOLIHA <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental - CIDFF - ARCA - La Santé de la Famille - CSAPA 37 - Le Planning Familial - La FRAPS - CPEF - CPTS - Etc.
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p><u>Indicateur de processus :</u> Nombre d'interventions réalisés Nombre de participants aux interventions Satisfaction des participants aux ateliers</p> <p><u>Indicateurs d'impact :</u> Évolution du nombre d'accompagnements individuels et d'orientations réalisés Evolution du nombre d'interventions et d'orientations réalisées par l'équipe mobile d'accompagnement social</p>

Calendrier	Toute la durée du CLS.
Sources de financement potentielles	<p>Financement du poste de la chargée de mission CLS</p> <p>Financement du poste de la chargée de mission gens du voyage (CC-CVL)</p> <p>Financement des postes d'intervenants sociaux de Tsigane Habitat</p> <p>Recherche de financement si besoin de l'intervention d'un professionnel de santé</p> <p>Demande de subvention via une réponse à appel à projet de la CPAM</p> <p>Recherche d'autres sources de financement</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Mobilisation du public cible à long terme - Présence très forte des croyances religieuses <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne coordination des partenaires - Implication des partenaires

FA n°8 : Accompagner les collectivités locales dans l'aménagement d'un environnement favorable à la santé	
Pilote de l'action	Les Communes du Pays du Chinonais
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Tout public
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS Toutefois, il est souligné que certaines zones du territoire sont très rurales et qu'il se pose alors la question de la mobilité pour pouvoir accéder à ces clubs sportifs, notamment pour les personnes dépendantes. (p.46)</p> <p><i>« Parce que les familles ne sont pas forcément présentes pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap, c'est un peu la même chose en milieu rural. On est quand même, on sait qu'il existe beaucoup d'actions de prévention, beaucoup d'actions voilà sportives qui pourraient... et la difficulté c'est le transport. » p.46</i></p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 Axe : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive/</p> <p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Axe : Accès au système de santé Objectif opérationnel n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital santé.</p> <p>Projet Régional de Santé - Cadre d'orientation stratégique 2018-2027 Orientation n°1 : Préserver et améliorer l'état de santé de la population.</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Toutes les priorités du CLS</u></p> <p>Lien avec la fiche action n°1, 6, 7 et 13</p>

Objectifs et description de l'action	<i>Objectif général :</i>
	Favoriser l'engagement des communes en matière de santé publique (habitat, sport, politique de transport etc).
	<i>Objectifs spécifiques</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Apporter une offre d'activité physique pour tous, gratuite et accessible</i> • <i>Sensibiliser la population à la pratique d'une activité physique tout au long du parcours de vie</i> • <i>Proposer aux structures présentes l'utilisation des parcours sport santé</i> • <i>Créer une dynamique favorable à la santé</i>
	<i>Description de l'action</i>
	<p>1. Accompagner les communes qui le souhaitent dans l'aménagement de parcours sport santé sur le territoire.</p> <p>Ces derniers peuvent prendre la forme de plateaux sportifs ou de balades rythmées.</p> <p>2. Création et animation d'un Comité des Elus Référents Santé</p> <p><i>Ce Comité aura pour objectifs de créer un lien entre le CLS et les élus, d'investir les élus dans le secteur de la Santé Publique, de faciliter le partage d'information, d'apporter des réponses en matière de santé aux élus, mais également d'accompagner les élus qui le souhaitent dans la mise en place de projet de santé.</i></p>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes - Le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DSDJEN - ANS - ARS - Les acteurs en santé - Les EHPAD - Etc.
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Nombre de parcours sport/santé aménagés</p> <p>Nombre de communes engagées dans la démarche d'aménagement</p>

	<p>Nombre d'élus composant le Comité d'élus référents santé Nombre de réunions de ce Comité</p> <p><u>Indicateur d'impact :</u> Evolution de la pratique sportive des usagers (via une enquête auprès des habitants)</p>
Calendrier	Toute la durée du CLS.
Sources de financement potentielles	<p>Financement du poste de chargée de mission CLS</p> <p>Subvention via des réponses à appels à projets (CRST, ANS etc...)</p> <p>Financement par les communes</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Manque d'implication des communes <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à profit des lieux publics existants - Intérêt des acteurs du territoire

FA n°9 : Contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap	
Pilote de l'action	Porteurs multiples
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Personnes en situation de handicap
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS</p> <p>La mise en place rapide d'un accompagnement auprès des familles par l'ensemble du tissu partenarial (ENH, MDPH, professionnels de santé...) permet ainsi une acceptation plus rapide du handicap et en conséquence favorise l'inclusion des enfants et évite les retards de prise en charge. La communication sur les ressources du territoire dans ce domaine auprès des services intervenant tout au long du développement de l'enfant (services institutionnels, services scolaires, professionnels de santé) est primordiale pour l'accompagnement et l'inclusion de l'enfant et des familles qui se sentent parfois isolées face au handicap, aux pathologies et aux réponses qui peuvent leur être apportées. (p.28)</p> <p>S'agissant de l'accompagnement des familles et des professionnels dans l'annonce du handicap, les acteurs locaux soulignent un certain déficit d'accompagnement, en comparaison aux autres territoires du département. (p.82)</p> <p>Enfin, se pose également la question de l'aidant de l'enfant handicapé où il n'est pas toujours aisé de pouvoir bénéficier de places adaptées en crèches, haltes-garderies, relais d'assistantes maternelles, permettant aux familles quelques moments de répit. (p.82)</p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022</p> <p>Objectif n°5 : Préserver une équité des chances en matière de prévention.</p> <p>Objectif n°11 : Optimiser le parcours de l'utilisateur et sa bonne orientation en promouvant la connaissance de l'offre de santé.</p> <p>Objectif n°16 : Anticiper les risques de rupture dans les parcours de santé des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.</p> <p>Objectif n°38 : Favoriser les apprentissages et le parcours des enfants et des jeunes en situation de handicap dans une logique d'inclusion tout en répondant à leurs besoins spécifiques.</p> <p>Objectif n°39 : Favoriser le parcours de l'adulte en situation de handicap tout au long de la vie en tenant compte de ses besoins spécifiques.</p>

Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Priorité 2</u> : Cultiver les comportements favorables à la santé <u>Priorité 4</u> : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé</p> <p>Lien avec la fiche action n°...</p>
Objectifs et description de l'action	<i>Objectif général :</i>
	Encourager l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire
	<i>Objectifs spécifiques</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la communication entre les professionnels et le public cible</i> • <i>Réorienter les personnes en situation de handicap, en fonction de leurs souhaits, vers les acteurs œuvrant dans le domaine concerné.</i> • <i>Faciliter la coopération entre tous les acteurs œuvrant auprès du public en situation de handicap.</i>
	<i>Description de l'action</i>
<p>1. Développer la « Communauté 360 »</p> <p><i>En partenariat avec l'APF, répertorier les acteurs en capacité d'accueillir ou d'accompagner les personnes en situation de handicap.</i></p> <p><i>Suivant le futur cahier des charges de l'ARS, le CLS participera au déploiement de la Communauté 360 sur le Chinonais.</i></p> <p>2. Expérimenter le passeport santé, initié lors du premier CLS</p>	

	<p><i>Finaliser l'initiative entreprise par le premier CLS. Ce passeport santé a notamment pour objectif de faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.</i></p> <p>3. Sensibiliser les élus à l'accessibilité des locaux</p> <p><i>Sensibiliser les élus locaux à l'inclusion du handicap. Rappel des lois en vigueur.</i></p>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte du Pays du Chinonais - APF France handicap - Association Enfance et Pluriel - Les collectivités locales <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CPTS - Les centres hospitaliers du territoire - Les professionnels de santé - Les professionnels du social et médico-social - ITEP - SESSAD - ESAT - L'ensemble des associations locales - La médecine du travail - Etc...
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels réceptionnés par la plateforme départementale (N et N+3) <p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures référencées • Nombre de passeport santé diffusés
Calendrier	<p>Planning de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022 -2024 : Préparation et mise en place de la communauté 360 • 2022 : validation et diffusion du passeport santé • 2023 : sensibilisation des élus
Sources de financement potentielles	<p>Financement du poste de la chargée de mission CLS</p> <p>Financement de la chargée de mission APF</p>

	<p>Financement de la communauté 360 : selon le cahier des charges de l'ARS.</p> <p>Recherche de financement pour l'impression des passeports santé</p>
<p>Freins et leviers</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de la totalité des acteurs du territoire <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des réseaux professionnels du territoire - Participation des acteurs, élus, professionnels etc...

FA n°10 : Promouvoir des actions en faveur de la santé environnementale.	
Pilote de l'action	Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Tout public
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022</p> <p>Objectif n°2 : Favoriser la prise en compte des déterminants environnementaux de santé dans les politiques territoriales.</p> <p>Objectif n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital-santé.</p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Plan régional Santé environnement</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Priorité 2</u> : Cultiver les comportements favorables à la santé</p> <p><u>Priorité 4</u> : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé</p> <p>Lien avec la fiche action n°7 et 13</p>
Objectifs et description de l'action	<i>Objectif général :</i>
	Prévenir et réduire les risques sanitaires en lien avec l'environnement.
	<i>Objectifs spécifiques</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la qualité de l'air intérieur au domicile</i> • <i>Sensibiliser le public, les élus et les acteurs au concept d'environnement favorable à la santé.</i> <hr/> <p>Description de l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Former les professionnels à la qualité de l'air intérieur. 2. Sensibiliser le public et les acteurs au concept d'environnement favorable à la santé 3. Réaliser un diagnostic d'accès à l'eau courante <p><i>Recenser les foyers ne disposant pas d'un accès à l'eau courante (raisons, fonds nécessaires pour l'installation de l'eau courante, aides disponibles etc...).</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Participation au projet porté par le CPIE sur la sensibilisation aux perturbateurs endocriniens <p><i>Le CPIE Touraine Val de Loire lance un projet de sensibilisation autour des perturbateurs endocriniens dont l'enjeu principal consiste à réduire les expositions chimiques pendant la grossesse et après la naissance du bébé. L'objectif est de sensibiliser les futurs parents et les parents, et d'accompagner les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance afin qu'eux-mêmes puissent relayer les bonnes pratiques. Ce projet se concentre sur le territoire du Pays du Chinonais et du Pays Loire Touraine.</i></p>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte du Pays du Chinonais - ARS - CPIE <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales - Syndicats des eaux - Habitants du Pays du Chinonais - CPTS - MSP - Les professionnels de santé - Les professionnels du social et médico-social - Les associations locales

	- Etc...
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels formés à la qualité de l'air intérieur • Nombre d'intervention en faveur de l'environnement favorable à la santé <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'acteurs, structures et familles sensibilisés aux perturbateurs endocriniens à N et N+3 • Nombre de foyers ne possédant pas l'eau courante à N et N+3
Calendrier	Toute la durée du CLS
Sources de financement potentielles	<p>Financement poste d'animatrice du CLS</p> <p>Appui technique de l'ARS</p> <p>Appui technique du CPIE</p> <p>Recherche de financement pour la réalisation des formations</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'implication/de temps des professionnels - Manque de temps des <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique de l'ARS sur la thématique - Participation des acteurs, élus, professionnels etc...

FA n°11 : Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental	
Pilote de l'action	Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Tout public
Lien avec le diagnostic local de Santé	<p>Diagnostic Local de Santé de l'ORS La problématique de l'accès aux soins en santé mentale est également très importante chez les enfants et les adolescents, notamment au CMP. La situation est si préoccupante selon les professionnels, qu'ils en sont venus à utiliser des pratiques de « bidouillage » comme ils aiment à les appeler. (p.35)</p> <p>Les professionnels constatent également des problématiques psychologiques chez la personne âgée en lien avec des situations de vie (vieillesse, isolement, le fait de quitter le domicile, veuvage, démence...) (p.36)</p>
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	<p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Objectif n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital-santé. Objectif n° 48 : Développer le repérage et la prise en charge précoce des troubles psychiques</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 1</u> : Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques et sociétales</p> <p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p><u>Priorité 2</u> : Cultiver les comportements favorables à la santé <u>Priorité 4</u> : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé</p> <p>Lien avec la fiche action n°7 et 13</p>
Objectifs et description de l'action	<p><i>Objectif général :</i></p>

	Sensibiliser et promouvoir le bien-être mental Prévenir des risques liés à une mauvaise santé mentale
	<i>Objectifs spécifiques</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la visibilité des acteurs/structures œuvrant sur la santé mentale</i> • <i>Prévenir la dégradation de la santé mentale chez les personnes en recherche d'emploi</i> • <i>Favoriser le déploiement de la formation : premiers secours en santé mentale</i>
	<i>Description de l'action</i>
	<p>1. Améliorer la visibilité en matière de santé mentale</p> <p><i>Référencer les structures, acteurs et dispositifs existants en santé mentale sur le territoire du Chinonais. Intégration du CLS à la coordination en santé mentale.</i></p> <p>2. Prévenir des risques liés à la perte/recherche d'emploi</p> <p><i>Diffuser les ressources et les outils de prévention auprès des personnes en recherche d'emploi (ex : application « Stop Blues »)</i></p> <p>3. Participer au déploiement de la formation des premiers secours en santé mentale</p> <p>4. Mettre en place / Participer à la coordination en santé mentale notamment dans le cadre du contrat territorial de santé mentale</p>
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte du Pays du Chinonais - UNAFAM - Pôle Emploi - Coordination en Santé Mentale <p>Sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ARS - CLSM Tours Métropole - ROR - CPAM - Cap Emploi

	<ul style="list-style-type: none"> - ESAT - VIES 37 - Les Hôpitaux et clinique du Chinonais - Les Collectivités locales - La CPTS - Les professionnels de santé - Les professionnels du social et médico-social - Les associations locales - Etc...
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures, acteurs et dispositifs référencés <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels formés à N et N+3
Calendrier	Toute la durée du CLS
Sources de financement potentielles	<p>Financement poste de chargée de mission CLS</p> <p>Appui potentiel du Répertoire Opérationnel des Ressources</p> <p>Demande de financement potentiel de la CPAM pour la formation aux premiers secours en santé mentale</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de visibilité sur les ressources du territoire <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation des acteurs, élus, professionnels - Utilisation d'outils déjà existants

FA n°12 : Améliorer la communication, le partage d'information et favoriser l'interconnaissance	
Pilote de l'action	Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
Secteur géographique	Le territoire du Pays du Chinonais
Public cible	Les habitants du Pays du Chinonais Les élus du Pays du Chinonais Les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social du Pays du Chinonais
Lien avec le diagnostic local de Santé	Diagnostic local de santé de l'ORS Il est nécessaire de renforcer l'information auprès des professionnels de santé de l'existence de plates-formes d'appui(s) de l'ARS, de programmes, d'actions de prévention, de développer les échanges entre professionnels. On constate une méconnaissance de la population en ce qui concerne les offres de soins qui sont à sa disposition. (p.49-50)
Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas	Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Axe : Accès au système de santé Objectif opérationnel n°4 : Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital santé.
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	En lien avec toutes les actions du CLS
Objectifs et description de l'action	<i>Objectif général :</i>
	Favoriser le maintien d'une dynamique d'information en santé publique auprès des professionnels, des élus et de la population
	<i>Objectifs spécifiques</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et renforcer le réseau local et la dynamique partenariale des acteurs de santé du territoire, permettant une meilleure orientation des usagers du système de santé

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'utilisation de moyens d'échange et de partage simples • Favoriser l'utilisation d'un outil de repérage des actions et des ressources sur le Pays du Chinonais • Développer des supports de communication en faveur de la santé publique sur le territoire
	<p>Description de l'action</p> <p><u>En direction des professionnels :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'une liste de diffusion rassemblant l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire, social, médico-social, des milieux sportifs, éducatifs et associatifs afin de diffuser les actualités en santé 2. Création et/ou utilisation d'un répertoire ressource permettant d'accéder rapidement aux coordonnées des différents acteurs du territoire. <ol style="list-style-type: none"> a. Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) b. L'Outil Régional de Recherche des Acteurs et Actions en Promotion de la Santé CVdL (ORRA) 3. Intégration du CLS au réseau e-CPTS afin de relayer les informations aux professionnels de santé <p><u>En direction de la population :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Relayer les événements locaux concernant le domaine de la santé publique 5. Être le point relais des documents de diffusion en promotion de la santé à destination des usagers et des acteurs locaux <p><u>En direction des élus :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Être le support d'information et de conseils pour les élus 7. Création d'un Comité d'élus Référents Santé 8. Accompagner et soutenir les actions des communes sur les questions de santé publique
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRAPS 37 - La CPTS - Les élus - Les professionnels du sanitaire, du social et du médico-social - Les associations - Etc...
	<p><u>Indicateur de processus :</u></p>

Indicateurs d'évaluation	Outils de communication développés Nombre et type de rencontres effectuées Nombre de participants aux rencontres Satisfaction des participants aux rencontres
Calendrier	Toute la durée du CLS
Sources de financement potentielles	Financement du poste d'animatrice du CLS Recherche d'autres financements en fonction des actions et des outils
Freins et leviers	Freins : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances non exhaustives des évènements - Utilisation et accessibilité à l'outil informatique Leviers : <ul style="list-style-type: none"> - Participation de la CPTS - Implication des élus locaux et des professionnels

FA n°13 : Favoriser les dispositifs renforçant l'attractivité territoriale	
Pilote de l'action	Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
Secteur géographique	Pays du Chinonais
Public cible	Professionnels et acteurs de santé (déjà installés ou non) Centres de formation des professionnels de santé Etudiants élèves Les élus
<p>Lien avec le diagnostic local de Santé</p> <p>Lien avec le Programme Régional de Santé (ARS) et autres plans, schémas</p>	<p>Diagnostic local de santé de l'ORS En raison de la désertification médicale, qui touche particulièrement la région Centre, la densité des professionnels de santé du Chinonais reste faible au regard des moyennes départementale et nationale. La mobilisation des professionnels et des élus a permis la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires qui permettent plus facilement l'accueil d'étudiants en médecine ou d'élèves paramédicaux et favorisent leur installation sur le territoire. Cependant de nombreux départs en retraite dans les 5 prochaines années vont aggraver la pénurie des professionnels de santé. Il est nécessaire de renforcer l'information auprès des professionnels de santé de l'existence de plates-formes d'appui(s) de l'ARS, de programmes, d'actions de prévention, de développer les échanges entre professionnels. On constate une méconnaissance de la population en ce qui concerne les offres de soins qui sont à sa disposition. (P. 48, 49, 50, Diagnostic local de santé de l'ORS)</p> <p>Projet Régional de Santé - Schéma régional de santé 2018-2022 Objectif opérationnel n°1 : Réduire les inégalités sociales territoriales et environnementale de la santé Axe : Accès au système de santé</p>
Lien avec le plan d'actions du Pays du Chinonais (CLS)	<p><u>Axe 2</u> : Favoriser/Promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p> <p>Priorité n°4 : Communiquer et informer sur l'offre de santé, la prévention et la promotion de la santé.</p> <p>Priorité 5 : Favoriser les dispositifs renforçant l'attractivité du territoire.</p>

	Lien avec la fiche action n°7 et 13
Objectifs et description de l'action	<i>Objectifs généraux :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une dynamique de santé partenariale sur le territoire - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.
	<i>Objectifs spécifiques</i>
	<p><i>Constituer une force de proposition auprès des pouvoirs publics, des institutionnels et des collectivités</i></p> <p><i>Valoriser les richesses du Pays du Chinonais via la promotion du territoire lors des différentes interventions.</i></p>
	<i>Description de l'action</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 5. Réaliser une enquête auprès des stagiaires du territoire pour connaître leur vision d'un territoire attractif 6. Etablir une complémentarité entre le CLS et la CPTS 7. Créer un support de communication valorisant le territoire
Partenaires / acteurs	<p>Impliqués et sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Pays du Chinonais - La CPTS - L'ARS - La CPAM, - Les professionnels de santé - Les élus - Les établissements scolaires - Les étudiants en santé - Etc.
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Nombre de réponses à l'enquête</p> <p>Nombre d'actions en partenariat avec la CPTS</p> <p>Diffusion de l'outil de communication</p>

	<p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <p>Nombre d'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire</p>
Calendrier	Toute la durée du CLS.
Sources de financement potentielles	<p>Appui technique de l'ARS</p> <p>Financement du poste de chargée de mission CLS</p> <p>Subvention via des réponses à appels à projets</p> <p>Recherche d'autres sources de financement</p>
Freins et leviers	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Mobilisation des étudiants <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne coordination des acteurs - Outil de communication innovant

Annexe 3 : Tableau des indicateurs

Axe 1 : Anticiper et accompagner les évolutions socioéconomiques et sociétales				
Fiches- actions	Constats	Objectifs généraux	Objectifs ou moyens spécifiques	Propositions d'indicateurs
<p>FA1 - Prévenir la perte d'autonomie (physique et mentale) par la promotion du bien-vieillir</p>	<p>Le Pays du Chinonais voit la moyenne d'âge de la population augmenter avec un niveau de dépendance en augmentation sur le domicile. En parallèle, de nombreux dispositifs existent sur le territoire pour accompagner les personnes âgées à domicile.</p> <p>Le Pays souhaite donc faciliter le maintien à domicile de sa population en travaillant sur :</p>	<p>Participer à la dynamique de maintien de l'autonomie des seniors en Région CVdL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir, voire améliorer les capacités physiques, sociales et psychiques des seniors - Lutter contre l'isolement des seniors - Prévenir les risques liés à l'avancée de l'âge en adoptant un mode de vie favorable à la santé - Promouvoir une thérapie non médicamenteuse auprès des plus de 55 ans - Sensibiliser les personnes âgées à devenir acteurs de leur santé - Orienter les participants vers des activités susceptibles de maintenir une bonne santé globale 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des connaissances des participants avant et après les ateliers (questionnaire) - Taux de satisfaction des participants - Nombre d'ateliers réalisés - Nombre de participants - Mise en pratique des connaissances des participants (évaluation de la poursuite d'activité 3 mois après le dernier atelier via un questionnaire).
<p>FA2 - Promouvoir et informer sur l'adaptation de l'habitat à la vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La prévention de la perte d'autonomie (physique et psychologique) en développant 	<p>Participer à la dynamique de maintien de l'autonomie des seniors en Région CVdL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques liés à l'avancée de l'âge - Sensibiliser les personnes âgées à devenir acteurs de leur santé - Favoriser le maintien à domicile dans un logement adapté - Informer les personnes âgées des aides existantes pour l'adaptation du logement à la vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants au salon de l'habitat - Satisfaction des participants au salon de l'habitat - Nombre de logements à adapter sur le territoire - Nombre d'interventions réalisées par le service

	<p>des actions visant à retarder la perte d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie - Une meilleure adéquation des réponses proposées à domicile aux besoins des usagers (meilleure connaissance des dispositifs mobilisables, lutte contre l'isolement, aidants non professionnels et professionnels) 			<p>mobile d'information à la perte d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'accompagnements et d'orientations réalisés par SOLIHA ou par d'autres partenaires à N et N+3 - Evolution du nombre de demande d'aides financières pour l'adaptation de l'habitat à N et N+3
<p>FA3 – Promouvoir les dispositifs d'accompagnement de la perte d'autonomie</p>		<p>Valoriser et communiquer sur les dispositifs liés à la vieillesse auprès des acteurs locaux</p> <p>Valoriser les initiatives et les actions de lutte contre l'isolement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques liés à l'avancée de l'âge via la connaissance des dispositifs locaux - Orienter les personnes au bon moment - Valoriser les services de proximité - Favoriser et renforcer le lien social - Mobiliser et communiquer sur les structures et les associations autour de la lutte contre l'isolement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de livrets imprimés et diffusés - Nombre d'interventions dans les structures d'aide à domicile - Nombre de nouveaux salariés et stagiaires ayant bénéficiés de ces interventions - Satisfaction des participants aux interventions - Nombre de réponses au questionnaire sur la lutte contre l'isolement - Nombre de réunions du groupe de parole d'aidants - Evolution du nombre d'initiatives pour lutter contre l'isolement à N et N+3

<p>FA4 – Prévenir l'entrée dans les conduites addictives et favoriser la réduction des addictions</p>	<p>111 décès par an à cause du tabac dans le Pays du chinonais</p> <p>L'expérimentation des substances addictives à lieu très tôt chez les jeunes</p> <p>Les conduites à risque concernent tous les publics</p>	<p>Sensibiliser et prévenir les conduites addictives et leurs effets sur la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et renforcer le réseau local et la dynamique partenariale des acteurs de santé du territoire, permettant une meilleure orientation des usagers du système de santé - Sensibiliser les usagers aux risques liés aux conduites addictives - Réduire l'initiation à la consommation de substances psychoactives des jeunes - Dénormer le tabagisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés - Nombre de participants - Nombre de labels développés à N et N+3 - Evolution du nombre de collèges mettant en place le programme Unplugged à N et N+3 - Evolution du nombre de collégiens participants au programme Unplugged à N et N+3
<p>FA5 – Promouvoir une bonne nutrition</p>	<p>Difficulté de prise en charge des enfants porteurs d'obésité</p> <p>Nombre de personnes en surpoids constant (mais pas de diminution)</p> <p>Besoin de repérage précoce et d'orientation le plus tôt possible</p>	<p>Prévenir l'obésité chez l'enfant et l'adulte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la nutrition et les circuits de proximité via le renforcement des connaissances et des compétences psychosociales. - Réduire le nombre de personnes obèses sur le territoire du chinonais - Développer des outils de prévention ludiques et éducatifs - Renforcer les liens entre parents et enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers réalisés - Nombre de participants enfants - Nombre de participants adultes - Nombre d'accompagnements et de suivis réalisés à la suite des ateliers - Satisfaction des participants -via un questionnaire adapté (enfant et adulte) - Nombre d'interventions en milieu scolaire

				<ul style="list-style-type: none"> - Application des connaissances 3 mois après les ateliers via un questionnaire auprès des parents - Continuité ou reprise d'une activité physique 3 mois après les ateliers
FA6 – Favoriser l'accès aux droits et à la prévention	<p>Méconnaissance des parcours de santé</p> <p>Manque d'accès à certains professionnels</p> <p>Méconnaissance de l'offre de prévention</p>	<p>Apporter une dynamique locale en fonction des besoins et des opportunités du territoire, en lien avec les priorités de santé publique nationales, régionales et départementales et avec le diagnostic local de santé du Pays du Chinonais</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population tout au long du parcours de vie sur les bénéfices de devenir acteur et auteur de sa santé à travers d'actions spécifiques • Proposer un temps d'information aux professionnels du Pays du Chinonais pour une meilleure sensibilisation et actualisation de l'information sur les thématiques prévalant sur le Pays du Chinonais • Participer aux différentes instances départementales et régionales qui travaillent sur les questions de santé publique et qui cherchent à renforcer les synergies locales au bénéfice de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre, nature et thématique des actions menées • Nombre, nature et thématique des initiatives accompagnées • Evolution du nombre de bilans de santé réalisés par l'UC-IRSA sur le territoire du Chinonais
FA7 – Améliorer l'accès aux droits et à la prévention du	Méconnaissance des parcours de santé	Apporter une offre de prévention de proximité et	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les discours de prévention au public (car très souvent non-lecteur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions réalisées

<p>public vulnérable (gens du voyage)</p>	<p>Besoin d'une méthode de prévention spécifique</p> <p>Manque d'accès à certains professionnels</p> <p>Renoncement aux soins</p> <p>Manque d'accompagnement</p>	<p>adaptée aux gens du voyage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les compétences psychosociales du public • Orienter si besoin le public vers les structures compétentes • Lutter contre les idées reçues • Développer le « aller vers » • Créer du lien entre ce public et les structures/organismes/associations existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux interventions • Satisfaction des participants • Évolution du nombre d'accompagnements individuels et d'orientations réalisés • Evolution du nombre d'interventions et d'orientations réalisés par l'équipe mobile d'accompagnement social
<p>FA8 – Accompagner les collectivités locales dans l'aménagement d'un environnement favorable à la santé</p>	<p>Absence d'accompagnement dans les projets relatifs à la santé</p> <p>Bonne mobilisation des élus locaux</p>	<p>Favoriser l'engagement des communes en matière de santé publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une offre d'activité physique pour tous, gratuite et accessible • Sensibiliser la population à la pratique d'une activité physique tout au long du parcours de vie • Proposer aux structures présentes l'utilisation des parcours sport santé • Créer une dynamique favorable à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parcours sport/santé aménagés • Nombre de communes engagées dans la démarche d'aménagement • Nombre d'actions communales accompagnées • Nombre d'élus composant le Comité d'élus référents santé • Nombre de réunions de ce Comité • Evolution de la pratique sportive des usagers à N

				et N+3 (enquête auprès des habitants)
FA9 – Contribuer à l’inclusion des personnes en situation de handicap	<p>Déficit d’accompagnement comparativement aux autres départements</p> <p>Sentiment d’isolement face au handicap</p> <p>Politiques en faveur de l’inclusion</p>	Encourager l’inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la communication entre les professionnels et le public cible • Réorienter les personnes en situation de handicap, en fonction de leurs souhaits, vers les acteurs œuvrant dans le domaine concerné. • Faciliter la coopération entre tous les acteurs œuvrant auprès du public en situation de handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’appels réceptionnés par la plateforme départementale à N et N+3 • Nombre de structures référencées • Nombre de passeport santé diffusé
FA10 – Promouvoir les actions en faveur de la santé environnementale	<p>Politiques publiques en faveur de la santé environnementale</p> <p>Méconnaissance de la thématique</p>	Prévenir et réduire les risques sanitaires en lien avec l’environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l’air intérieur au domicile • Sensibiliser le public et les acteurs au concept d’environnement favorable à la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels formés à la qualité de l’air intérieur • Nombre d’intervention en faveur de l’environnement favorable à la santé • Evolution du nombre d’acteurs, structures et familles sensibilisés aux perturbateurs endocriniens à N et N+3 • Nombre de foyers de possédant pas l’eau courante à N et N+3

<p>FA11 – Encourager les initiatives agissant sur le bien-être mental</p>	<p>Taux de mortalité élevé comparativement à la France (à âge comparable)</p>	<p>Sensibiliser et promouvoir le bien-être mental</p> <p>Prévenir des risques liés à une mauvaise santé mentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité des acteurs/structures œuvrant sur la santé mentale - Prévenir la dégradation de la santé mentale chez les personnes en recherche d'emploi - Favoriser le déploiement de la formation : premiers secours en santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures, acteurs et dispositifs référencés • Nombre de professionnels formés à N et N+3
<p>Axe 2 : Favoriser / promouvoir la proximité et l'accessibilité à la santé</p>				
<p>FA12 – Améliorer la communication, le partage d'information et favoriser l'interconnaissance</p>		<p>Favoriser le maintien d'une dynamique d'information en santé publique auprès des professionnels, des élus et de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et renforcer le réseau local et la dynamique partenariale des acteurs de santé du territoire, permettant une meilleure orientation des usagers du système de santé - Favoriser l'utilisation de moyens d'échange et de partage simples - Favoriser l'utilisation d'un outil de repérage des actions et des ressources sur le Pays du Chinonais - Développer des supports de communication en faveur de la santé publique sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication développés • Nombre et type de rencontres effectuées • Nombre de participants aux rencontres • Satisfaction des participants aux rencontres

<p>FA13 – Favoriser les dispositifs renforçant l'attractivité du territoire</p>		<p>Maintenir une dynamique de santé partenariale sur le territoire</p> <p>Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer une force de proposition auprès des pouvoirs publics, des institutionnels et des collectivités • Valoriser les richesses du Pays du Chinonais 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réponses à l'enquête • Nombre d'actions en partenariat avec la CPTS • Diffusion de l'outil de communication • Nombre d'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire à N et N+3
---	--	---	---	---